

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

Des affaires à la pelle *La justice à pied d'œuvre*



Lire pages 2-3

BAM table sur une contraction plus prononcée de l'économie nationale en 2020



Bank Al-Maghrib prévoit un rebond relatif en 2021 et maintient son taux directeur inchangé à 1,5%

Page 10

A quoi servent les rapports d'activité des institutions de gouvernance ?



Pages 14-15

Laâyoune, Benguerir et Chefchaouen rejoignent le Réseau UNESCO des villes apprenantes



Page 5

Ayoub El Kaabi wydadi pour de bon



Le WAC tient sa première recrue de taille

Page 22

Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme

Des affaires à la pelle

La justice à pied d'œuvre

Actualité



Il ne fait de doute pour personne que le blanchiment de capitaux fait planer de graves menaces sur l'économie légale et l'intégrité des institutions et que si rien n'est fait pour le combattre, il pourrait facilement corrompre la société dans son ensemble et entraîner une diminution de la confiance du public dans certaines professions telles que les avocats ou les notaires modernes et traditionnels (Adouls). Aussi, le

ministre de la Justice, Mohamed Benabdelkader, a-t-il ciblé ces auxiliaires de justice pour communiquer avec eux en faisant œuvre de pédagogie dans le cadre de rencontres directes avec leurs organisations ordinales dont celle de Meknès est la troisième du genre.

Intervenant dans ce cadre, il a annoncé que 390 affaires ont été enregistrées au titre des années 2019 et 2020 en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux

et le financement du terrorisme.

Ces affaires, dont l'une est en cours d'investigation, se répartissent entre 2019, avec 229 affaires, et 2020 durant laquelle 161 affaires ont été enregistrées, a-t-il précisé en rappelant que « les évaluations » menées par les instances internationales compétentes, notamment en 2007 et durant la période entre septembre 2017 et 2019, ont montré "l'évolution notoire" qu'a connue le système national, malgré certaines remarques touchant au secteur non-financier.

De fait, le rapport publié en

avril 2019 par le Groupe d'action financière (Gafi), organisme intergouvernemental réunissant 38 pays membres avait relevé beaucoup de manquements. « Ses notations oscillent majoritairement entre faibles et modérées. Il y a besoin de réaliser encore des avancées substantielles sinon conformes pour avoir une bonne notation », avait déclaré à ce propos Aziza Rimane, directrice des affaires juridiques de Bank Al-Maghrib à l'un de nos confrères de la place. En effet, la conformité technique implique par exemple d'incriminer le blanchi-

Coordination et coopération

Mohamed Benabdelkader a souligné, mercredi à Rabat, la nécessité de la coordination et de la coopération permanente ainsi que l'assistance technique entre son département, l'unité de traitement du renseignement financier (UTRF) et les ordres des avocats, pour la mise en œuvre optimale des dispositions juridiques nationales et internationales et le renforcement du rôle de l'avocat dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

"Il est impératif de coopérer et de coordonner en permanence et de présenter l'assistance technique nécessaire pour une mise en œuvre optimale des obligations imposées par les instances internationales concernées, en particulier en matière de dispositions juridiques et organiques dans le domaine" de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a-t-il expliqué.

Mémorandum et visite de chantier

En marge de la rencontre du ministre de la Justice, un mémorandum d'entente entre le ministère de la Justice et le Barreau de Meknès portant sur la formation des formateurs a été signé.

Par la même occasion, le ministre, accompagné du gouverneur de la préfecture de Meknès, Abdelghani Sabbar, s'est enquis des travaux de construction du tribunal de première instance de Meknès.

D'un coût global de 120 millions de DH, ce projet étalé sur une superficie totale de 17.000m² comprend plusieurs dépendances, dont des salles d'audience, des bureaux des juges d'instruction, des bureaux des magistrats et des unités des archives.



ment de la fraude fiscale, or la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ne le prévoit pas. Ce qui constitue probablement l'une des raisons qui pousse l'OCDE et l'Union européenne à vouloir intégrer le Royaume dans la liste grise des paradis fiscaux.

Pour y échapper, le Maroc a

décidé de muscler son dispositif législatif via le projet de loi n°12.18 modifiant et complétant le Code pénal et la loi n°43.05 relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux adopté par le Conseil de gouvernement le 28 novembre 2019. Les objectifs de ce texte dont la Commission de justice,

de législation et des droits de l'Homme à la Chambre des représentants poursuit l'étude sans trop d'empressement, visent, entre autres, à permettre de rechercher et de saisir les fonds illicites en vue de leur éventuelle confiscation, à adapter le système législatif national aux normes internationales et à remédier aux carences contenues dans les textes actuels et que le Hafid ne trouve pas à son goût.

Ceci d'autant plus qu'ils ne sont pas de nature à donner de l'allant à la dynamique de lutte contre un phénomène qui s'amplifie à vue d'œil.

D'une seule affaire traitée par la justice au début de la décennie, il y en a eu 52 à fin 2018 et 390 en 2019 et 2020.

Pour sa part, l'Unité de traitement du renseignement financier (UTRF) a reçu en 2018 plus de 1.085 déclarations de soupçon de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et a transmis 15 dossiers au ministère public.

Le secteur financier a été à l'origine de la quasi-totalité des déclarations de soupçon reçues par l'UTRF. Ce qui peut être interprété comme un manque de dynamisme, voire d'engagement des autres instances et professions dans le processus et, partant expliquer l'actuelle campagne du ministre de la Jus-

tice. Lequel a rappelé à ses interlocuteurs de Rabat, Safi et Meknès que les professions juridiques et judiciaires, notamment les avocats, les notaires et les Adouls, font partie des entités non-financières au sujet desquelles une remarque a été relevée par le groupe de travail financier international, laquelle a trait à leur « sous-implication » dans le système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Mohamed Benabdelkader leur a rappelé que son département a « mis en place, à ce sujet, un plan de qualification des professions juridiques et judiciaires, en vue d'éviter certaines remarques négatives », exprimant la disposition du ministère, en concertation avec l'unité de traitement du renseignement financier (UTRF), à accompagner les

instances des avocats pour leur fournir l'assistance technique nécessaire pour une meilleure mise en œuvre des engagements en la matière.

« Nous veillerons, au ministère de la Justice, en coordination avec l'UTRF et les syndicats des barreaux des avocats à programmer des rencontres pour mettre la lumière sur ces obligations et à mettre à disposition des guides pratiques simplifiés », a-t-il dit, ajoutant que son département prépare un projet de résolution expliquant les démarches et procédés d'implication des professions juridiques et judiciaires dans le système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à l'instar de ce qui a été entrepris pour les métiers financiers.

J.R

Difficulté pour le parquet de mener ses enquêtes

Comment peut-on expliquer l'accroissement du nombre des dossiers d'affaires de blanchiment d'argent qui s'étaient entassés devant les tribunaux ? Certains observateurs estiment que cela était dû à la difficulté pour le parquet de mener ses enquêtes. Une difficulté imputable à deux obstacles majeurs, à savoir le fait que les personnes liées à ces crimes résident en dehors du Maroc et la forte centralisation de ces affaires entre les mains de la Brigade nationale de la police judiciaire.

Aussi, le Parquet général a-t-il procédé à la régionalisation des dossiers de blanchiment, afin de soulager la pression sur la Brigade nationale, tout en exhortant la police judiciaire à accélérer l'achèvement de ses enquêtes.

Il s'est aussi dispensé de la phase d'enquête préparatoire et demandé l'envoi direct des dossiers aux tribunaux chaque fois que les résultats des investigations étaient suffisants pour que l'affaire soit jugée.

Il a également contribué à la préparation des dossiers présentés à la magistrature en assurant la notification avec tous les moyens juridiques disponibles.

Il a aussi fourni des efforts au niveau du suivi des dossiers en produisant des statistiques mensuelles destinées à suivre l'évolution de la durée de réalisation des enquêtes et de résolution des cas.

Toutes ces mesures ont fini par payer puisqu'il y a eu une augmentation sensible du nombre d'affaires tranchées par la Cour de Rabat au cours de l'année 2018. Ce tribunal a, en effet, rendu 21 décisions judiciaires dans des affaires de blanchiment d'argent, soit trois fois le nombre de jugements rendus sur une période de 10 ans.

Ces mesures ont permis également d'achever toutes les enquêtes diligentées entre 2010 et 2015 ainsi que la diminution du nombre de celles qui étaient en cours en 2016 de 28 à 5 et de 47 à 16 en 2017.

Le taux de réduction des enquêtes en cours a ainsi atteint les 70% en 2018.

Stratégie de qualification des professions judiciaires

Le ministre de la Justice a souligné, vendredi à Safi, que son département a mis en place une stratégie visant la qualification des professions judiciaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

"Cette stratégie vise à faire adhérer les professions judiciaires (avocats, notaires et Adouls) aux efforts nationaux en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme".

Il a également tenu à rappeler les différents mécanismes juridiques mis en place par le Maroc et qui traduisent sa forte volonté d'honorer tous ses engagements envers la communauté internationale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le secrétaire américain au Commerce loue les réformes engagées par le Royaume

Wilbur Ross : Nos exportations de produits et de services vers le Maroc soutiennent environ 12.000 emplois aux Etats-Unis



Le secrétaire américain au Commerce, Wilbur Ross, a salué mercredi les réformes engagées par le Maroc pour favoriser les investissements étrangers et améliorer le climat des affaires.

Dans une intervention à l'occasion d'une conférence organisée en format virtuel par le

Corporate Council on Africa (CCA), basé à Washington, en marge de la 75ème Assemblée générale des Nations unies, M. Ross a souligné que les récentes réformes menées dans le Royaume, "y compris la rationalisation des procédures de douanes à travers le passage au sans papier, ainsi que le renforcement de la protection

des investisseurs minoritaires, ont constitué des mesures importantes qui conduiront à une croissance continue pour nos deux économies".

"Nos exportations de produits et de services vers le Maroc soutiennent environ 12.000 emplois aux Etats-Unis, et plusieurs entreprises américaines se sont

installées au Maroc grâce à sa stabilité économique et politique", a affirmé le responsable de l'administration américaine lors de cette conférence tenue sous le thème "Partenariat pour la reprise économique: Maroc", avec la participation notamment du ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy et de plusieurs décideurs et opérateurs économiques des Etats-Unis et du continent africain.

"La poursuite de la levée des barrières au commerce permettra d'améliorer le climat d'investissement et des affaires au Maroc sur le court terme, en particulier dans les domaines d'infrastructures, d'aéronautique, de défense et d'énergie", a-t-il relevé, notant que les entreprises américaines "peuvent et ont offert leur expertise et expérience dans ces secteurs alors qu'elles travaillent pour répondre aux besoins de la population marocaine".

De même, Wilbur Ross s'est félicité du fait que les relations sociales, économiques et culturelles soient restées "étroites" au

fil des siècles entre le Maroc et les Etats-Unis, rappelant que le Royaume a été la première nation à signer un Traité de paix et d'amitié avec les Etats-Unis en 1786.

"Le gouvernement américain est déterminé à déployer ses ressources pour soutenir des initiatives à même d'approfondir les liens commerciaux entre nos deux pays", a-t-il assuré. De son côté, le directeur régional de Boeing au Maroc, Douglas Kelly, a loué les "facilités et les opportunités d'affaires" au Royaume qui font que "notre partenariat est très précieux".

La main d'œuvre qualifiée marocaine est un "gros avantage" pour Boeing, a confié Wilbur Kelly, notant que l'industrie aéronautique au Maroc "comprend plus de 130 entreprises qui opèrent de façon très réussie".

Le responsable du géant aéronautique a ajouté que grâce aux facilités offertes par le Royaume et sa compétitivité, Boeing et le gouvernement marocain ambitionnent de produire 1 milliard de dollars de valeur ajoutée par an d'ici 2028 dans le Royaume.

Près de deux tonnes de drogue saisies à Casablanca

Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Casablanca ont mis en échec mardi, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST), une tentative de trafic de drogue et ont saisi une tonne et 993 kilogrammes de chira.

Les éléments de la police avaient repéré une voiture utilitaire soupçonnée de trafic de grandes quantités de drogues au niveau de la route nationale aux alentours de Tit Mellil, indique un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), ajoutant que le conducteur de la voiture et son compagnon ont sciemment refusé d'obtempérer, exposant la vie des fonctionnaires de la police à des menaces sérieuses et dangereuses avant de s'enfuir à bord d'une autre voiture légère, laissant derrière eux la voiture utilitaire à proximité de la région de Had Soualem.

Les recherches et enquêtes préliminaires ont révélé que la voiture saisie portait de fausses plaques d'immatriculation, tandis que la fouille de la voiture a permis d'y découvrir quelque 1.993 kilogrammes de chira.

Le service préfectoral de la police judiciaire a ouvert une enquête préliminaire, sous la supervision du parquet compétent, afin d'identifier les suspects impliqués dans cette affaire, et de déterminer ses ramifications et liens éventuels avec les réseaux internationaux de trafic de drogue, conclut le communiqué.

Une tentative de trafic de 513 kilogrammes de chira mise en échec à El Guergarat

Une opération sécuritaire conjointe entre les éléments de la Sûreté nationale et ceux de la Gendarmerie Royale travaillant au poste-frontière El Guergarat, au sud de la ville de Dakhla, a permis, mercredi à midi, de mettre en échec une tentative de trafic de 513 kilogrammes de chira.

Selon un communiqué de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), cette quantité de drogue était à bord d'un camion de transport international portant des plaques d'immatriculation enregistrées en Espagne.

Ledit camion, poursuit le communiqué, a été soumis à une fouille approfondie au moyen de chiens dressés qui a abouti à la découverte de 513 kg de chira cachés dans des cavités à l'intérieur de la remorque, et ce avant que son conducteur de 47 ans ne soit interpellé.

Une enquête préliminaire a été ouverte par le service de sûreté territorialement compétent sous la supervision du parquet compétent, pour élucider les tenants et about-



tissants de cette affaire, identifier tous les individus qui y sont impliqués et déterminer les ramifications de ces actes criminels, que ce soit au Maroc ou aux niveaux régional et international, a ajouté la DGSN. Cette opération conjointe s'inscrit dans le cadre des efforts intensifs

et continus fournis par les différents services de sûreté au poste-frontière El Guergarat, afin de lutter contre le trafic international de drogue et de psychotropes et combattre toutes les formes de la criminalité transnationale, conclut le communiqué.

La PLAMFE fête les ODD au Maroc



La Plateforme mondiale des femmes entrepreneuses (PLAMFE) célèbre les objectifs de développement durable (ODD). Une fête virtuelle de trois jours sera organisée (25, 26, 27 septembre 2020) pour fêter, sensibiliser, promouvoir les ODD. En effet, ces ODD reviennent avec force sur l'agenda mondial et « la pandémie du Covid-19 n'a fait que souligner avec plus de détermination leur importance », a déclaré dernièrement la vice-secrétaire générale des Nations unies, Amina Mohammed.

« L'objectif général de cette rencontre est de permettre de croiser des regards entre les différents acteurs concernés et de tenter de générer des réponses pour contribuer à l'atteinte des ODD. Ceci permettra d'enclencher des processus de réflexion qui pourront aboutir à des solutions à même d'être l'objet de grands projets viables et durables », nous a révélé Ehtimad Bensalah-Haddad, vice-présidente de PLAMFE-Maroc. Et de poursuivre : « Le contexte de crise sanitaire et économique actuel nous rappelle la nécessité des objectifs de développement durable pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Face aux défis tels que la pauvreté, les inégalités, le réchauffement climatique, la dégradation de l'environnement, la montée des injustices, il n'y a que les ODD comme réponse d'autant que ces objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030 ».

Cet événement sera marqué par la participation de plusieurs intervenants venant d'horizons différents et représentant plusieurs secteurs d'activités. « L'idée est d'impliquer un grand nombre d'acteurs vu que ce dossier des ODD a une dimension planétaire. Ces structures sont présidées par des personnes différentes dans chaque pays. A noter que la PLAMFE est déjà présente dans 23 pays : Etats-Unis, Canada, Belgique, France, Italie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée, Mali, Maroc, Niger, RD Congo, Rwanda, Sénégal, Tchad, Madagascar, Tunisie, et bien entendu Côte d'Ivoire », nous a précisé Ehtimad Bensalah-Haddad.

A rappeler que PLAMFE a été créée en 2018 par un réseau de femmes présentes dans plusieurs pays. Ses objectifs majeurs sont la détection des femmes compétentes et le regroupement d'organisations féminines pour mettre en place des leviers d'autonomisation.

Hassan Bentaleb

Laâyoune, Benguerir et Chefchaouen rejoignent le Réseau UNESCO des villes apprenantes

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a proclamé les villes marocaines de Laâyoune, Benguerir et Chefchaouen « villes apprenantes ».

Les trois villes marocaines rejoignent ainsi le Réseau UNESCO des villes apprenantes, apprend-on mercredi.

L'intégration de ce Réseau permettra aux trois villes marocaines de partager avec les autres villes leurs expériences en matière d'éducation, de formation et de recherche, mais également de bénéficier des meilleures pratiques et expériences réussies dans les domaines de la formation tout au long de la vie.

Cette intégration fait suite à l'appel à candidature lancé par l'UNESCO (l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie - UIL) relatif à l'adhésion au Réseau UNESCO des villes apprenantes (GNLC) - Edition 2020. La Commission nationale marocaine pour l'éducation, les sciences et la culture a accompagné les trois villes marocaines, à savoir Laâyoune, Benguerir et Chef-



chaouen, durant la phase de préparation de leurs dossiers de candidature, et les a incitées à veiller scrupuleusement au respect des exigences arrêtées par l'UNESCO pour la sélection des futurs candidats audit réseau.

Le Réseau des villes apprenantes a été créé conformément à la « déclaration de Pékin sur les villes apprenantes »

adoptée par la Conférence mondiale sur les villes apprenantes, tenue en Chine du 21 au 23 octobre 2013. Jusqu'en 2019, ledit Réseau comportait 174 villes issues de 55 pays. Le Maroc ne l'a intégré qu'en 2020 suite à la sélection récente des trois villes (Laâyoune, Benguerir et Chefchaouen).

Le Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes valorise et développe la pratique de l'apprentissage tout au long de la vie dans les villes de la planète. Il stimule le dialogue sur les politiques et l'apprentissage mutuel entre les villes membres, forge des liens et partenariats, perfectionne les capacités et conçoit des instruments qui encouragent et reconnaissent les progrès accomplis.

30.000 tests anti-Covid rapides effectués dans la région de Fès-Meknès

Quelque 30.000 tests sérologiques rapides ont été effectués dans les centres de santé de la région Fès-Meknès depuis le lancement de cette opération mi-août dernier, apprend-on auprès de la direction régionale de la santé (DRS).

Au total, 73 centres de santé participent à cette opération de dépistage rapide, répartis sur les neuf préfectures et provinces de la région. Il s'agit de six établissements de santé à Fès, huit à Meknès, neuf à Sefrou, huit à Moulay Yacoub, dix à Boulemane, huit à El Hajeb, six à Ifrane,

six à Taouate et douze à Taza.

Selon la DRS, cette opération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire ministérielle visant le renforcement des mécanismes de dépistage rapide et de prise en charge du Covid-19 dans les centres de santé. Elle a pour objectif d'augmenter la cadence du dépistage du plus grand nombre de cas et de prendre en charge les cas suspects, conformément aux normes scientifiques et au protocole de traitement en vigueur. Les centres de santé peuvent effectuer des tests rapides pour la

population à risque, ainsi que pour les cas orientés par les médecins du secteur privé et les pharmaciens, ou ceux diagnostiqués dans les mêmes centres de santé.

Si le test rapide est positif, le patient est ainsi dirigé vers l'hôpital pour un PCR.

Dans l'attente des résultats des analyses, le patient retourne à son domicile pour se confiner. Si le résultat des analyses PCR est négatif, l'équipe médicale du centre de santé, qui surveille l'état du patient, informe ce dernier du résultat et lui demande de se mettre en quarantaine, dans le cadre du respect des normes sanitaires en vigueur. Au cas où le PCR est positif, l'équipe du centre de santé se rend sur le lieu de résidence de la personne affectée pour lui prodiguer des soins à l'intérieur de son domicile et assurer son suivi médical selon les procédures mises en place.

D'après la DRS, le traitement à domicile pour les personnes atteintes de Covid-19, à l'exception des cas souffrant de maladies chroniques ou dans un stade avancé, est considéré comme une procédure appropriée pour soulager la pression sur les hôpitaux.

Toutefois, les patients qui présentent des symptômes sévères ou souffrent de maladies chroniques, qui les rendent vulnérables, sont traités dans les hôpitaux.



Le ministère de l'Education nationale et le CESE signent une convention-cadre pour le partage d'expériences et de données

Le ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ont signé, mercredi à Rabat, une convention-cadre de partenariat visant à développer les échanges d'expériences et de données et à tirer mutuellement profit des études dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et d'intérêt commun.

En vertu de cette convention, signée par le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saïd Amzazi, le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Driss Ouachia, le président du CESE, Ahmed Réda Chamî et le président de la Conférence des présidents d'universités (CPU), Azeddine El Midaoui, la coopération entre les parties portera sur la mobilisation du potentiel scientifique et professionnel des universités marocaines et du CESE, dans la réalisation de programmes et projets d'études et de recherche conjoints sur des questions relevant de la compétence du Conseil.

Cette convention entend, également, appuyer la recherche scientifique universitaire sur les questions économiques, sociales et environnementales que le Conseil place parmi ses priorités, de même que les étudier en coordination avec les centres, laboratoires et unités de recherche spécialisés au sein des différentes institutions universitaires, et ce selon des programmes de mise en œuvre spécifiques.

La convention prévoit aussi d'encourager le partage d'expériences entre le Conseil et les universités marocaines, via le recours mutuel aux expertises et ressources scientifiques, professionnelles et associatives dont elles disposent, selon des



mécanismes spécifiques convenus entre les parties.

Par ailleurs, cette convention comprend un ensemble de mesures ayant trait à la communication, l'échange de données, d'informations pour développer le corpus documentaire, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'accord.

Intervenant à cette occasion, Saïd Amzazi a indiqué que cette convention vise à mettre à profit les énergies scientifiques et professionnelles des universités marocaines, pour la mise en œuvre de programmes et projets conjoints d'études et recherches portant sur les questions économiques, sociales et environnementales.

Le ministre a estimé que cette conven-

tion-cadre sera une occasion pour le Conseil et le ministère de mettre en place des programmes à même de définir des mécanismes pour le partage d'expériences et l'élaboration de sujets d'études et de recherches.

Selon lui, il s'agit d'une opportunité pour motiver et encourager davantage les chercheurs, professeurs et doctorants à s'intéresser aux questions économiques, sociales et environnementales.

Pour sa part, Ahmed Réda Chamî a affirmé que cette convention illustre les volontés mutuelles et les objectifs communs que le Conseil aspire à atteindre, soulignant que conformément à sa nouvelle vision stratégique, le CESE considère les universités en tant que partenaire fonda-

mental dans ses missions de conseil auprès du gouvernement, du Parlement et des pouvoirs publics.

Il estime que l'université est un maillon essentiel de la chaîne de valeur que le Conseil vise à établir en coopération avec ses partenaires institutionnels, la communauté scientifique, la société civile et toutes les parties prenantes, à même de mettre les connaissances et expériences marocaines au centre du processus décisionnel économique, social et environnemental au Maroc.

A cet effet, il a noté que cet accord vise à mobiliser l'intelligence collective des compétences académiques et scientifiques de l'université marocaine.

Des boissons alcoolisées et des aliments périmés saisis dans plusieurs restaurants de Tanger

Les opérations de contrôle et les mesures de réglementation menées mardi par une commission sécuritaire mixte composée de représentants des services centraux de la Sûreté nationale et de la préfecture de police de Tanger, en coordination avec les autorités territoriales compétentes, ont permis de révéler un ensemble de contraventions organisationnelles et réglementaires et autres liées à la violation des mesures préventives décidées dans le cadre de l'état d'urgence au sein de restaurants classés. Ces opérations ont également abouti à la saisie de quantités de boissons alcoolisées et de produits alimentaires périmés et impropres à la

consommation, indique la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) dans un communiqué.

Ces opérations de contrôle ont été effectuées en parfaite coordination avec les autorités locales, les services municipaux d'hygiène, les représentants de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, et les services de l'Administration des douanes et impôts indirects, et ce dans le but de vérifier le statut douanier des mélanges de boissons alcoolisées et leur conformité aux normes de sécurité sanitaire et alimentaire, ajoute le communiqué.

Il précise que les opérations de contrôle ont concerné 10 res-

taurants classés à Tanger et ont permis de relever sept contraventions liées au non-respect du type d'autorisation et à la transformation de l'activité principale des restaurants en bars, en plus de deux contraventions touchant le recrutement de personnes sans les autorisations nécessaires, quatre contraventions relatives au non-affichage du cadre légal de l'activité de cette catégorie de restaurants et au changement du nom commercial sans autorisation.

Il s'agit, en outre, de 10 contraventions liées au dépassement de la capacité et au non-respect des mesures de distanciation sociale prévues par l'état d'urgence sanitaire, en plus

du non-port par les employés et les salariés du masque obligatoire imposé par les mesures en vigueur pour lutter contre la propagation du nouveau coronavirus, souligne-t-on de même source.

Ces opérations de sécurité ont, par ailleurs, abouti à la saisie de 105 bouteilles de boissons alcoolisées et de boissons gazeuses périmées et d'importantes quantités de produits alimentaires impropres à la consommation susceptibles de porter atteinte à la santé publique, indique le communiqué.

Suite à ces opérations, les autorités locales ont décidé la fermeture de sept restaurants jusqu'à régularisation de leur si-

tuation juridique, fait savoir le communiqué, ajoutant que les gérants de ces locaux ont été soumis aux enquêtes préliminaires, alors qu'un d'entre eux a été placé en garde à vue, sous la supervision du parquet compétent, en vue de déterminer le degré de leur implication dans ces contraventions et actes criminels.

Ces mesures interviennent dans le cadre des opérations menées par les services de sécurité au niveau national pour la répression des contraventions relatives à la violation de l'état d'urgence sanitaire, outre celles liées à l'exploitation des autorisations de vente des boissons alcoolisées, conclut le communiqué.



Restrictions controversées en France *Obligation de port du masque à Munich*

Le gouvernement français a annoncé mercredi de nouvelles mesures draconiennes contre le Covid-19 qui ont provoqué stupeur et colère dans la région de Marseille, et jeudi la ville allemande de Munich a durci elle aussi ses restrictions anti-virus.

Alors que le coronavirus a contaminé plus de cinq millions de personnes en Europe, la tendance est également au resserrement en Angleterre: jeudi est entrée en vigueur la fermeture obligatoire à 22 heures des pubs, des bars et des restaurants.

Face à une remontée du taux d'incidence du virus dans la métropole d'Aix-Marseille, dans le sud-est de la France, et en Guadeloupe, dans les Antilles françaises, le ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé mercredi des mesures très strictes dans ces deux régions, désormais placées en "zone d'alerte maximale".

Cela entraîne la fermeture totale des bars et des restaurants à partir de samedi. Les autres "établissements recevant du public" vont aussi être fermés, sauf ceux qui ont un "protocole sanitaire strict", comme les théâtres, les musées ou les cinémas. Ces mesures ont suscité l'incompréhension et la colère chez de nombreux élus et responsables économiques.

Le président de la région, Renaud Muselier, a dénoncé une "punition collective extrêmement dure pour l'économie de nos territoires". La maire de Marseille, Michèle Rubirola, a exprimé sur Twitter son "étonnement" et sa "colère". "La violence des annonces" d'Olivier Véran "n'est pas acceptable", a déclaré son premier adjoint, Benoît Payan. Et la présidente de la métropole Aix-Marseille-Provence a évoqué le risque d'une "catastrophe économique" pour la région. La ville d'Aix-en-Provence est elle aussi touchée par les nouvelles mesures.

Outre Marseille et la Guadeloupe, onze autres métropoles, dont Paris, ont été placées en "zone d'alerte renforcée", ce qui implique notamment la fermeture des bars à partir de 22 heures et la limitation des ventes d'alcool. Les rassemblements vont également être limités à 1.000 personnes, contre 5.000 actuellement. Cette mesure devrait concerner le tournoi de tennis de Roland-Garros, qui commence dimanche, avec quatre mois de retard, et avait déjà prévu de réduire sa jauge à 5.000 spectateurs.

Considérée comme un modèle dans sa gestion de la pandémie de Covid-19 en Europe,



l'Allemagne est elle aussi sur le qui-vive face à une résurgence des nouvelles infections ces dernières semaines. La Bavière est particulièrement touchée, et le Land a décidé de durcir ses restrictions à Munich, où le port du masque dans une partie du centre ville est devenu obligatoire depuis jeudi. Le droit de se réunir sera de nouveau limité à un cercle de deux familles ou de cinq personnes sans lien de parenté, a indiqué le maire de Munich, Dieter Reiter.

Par ailleurs, l'Allemagne a étendu mercredi sa liste de régions à risque dans onze pays européens y compris la France.

En Italie, le port du masque sera désormais obligatoire 24 heures sur 24 dans le centre historique de Gênes, le grand port du nord-ouest, ont annoncé mercredi les autorités locales.

Au Royaume-Uni, le pays le plus lourdement touché du continent européen, les nouvelles restrictions annoncées il y a deux jours par le Premier ministre Boris Johnson sont entrées en

vigueur jeudi: les pubs et les restaurants, dans lesquels seul le service à table est autorisé, ferment dès 22 heures en Angleterre, et le télétravail sera à nouveau encouragé. En pleine résurgence de l'épidémie, le gouvernement britannique a lancé jeudi en Angleterre et au Pays de Galles son application de traçage des cas de nouveau coronavirus, quatre mois après la date initialement prévue.

En Espagne, près d'un million d'habitants de la capitale Madrid et de sa périphérie ont interdiction depuis lundi de quitter leur quartier, sauf pour des raisons bien précises comme aller travailler ou étudier.

Les mesures prises par plusieurs pays européens reflètent l'inquiétude des autorités devant l'augmentation du nombre des cas de contamination. Au total, 5.000.421 cas ont été recensés en Europe, et le nombre des décès est de 227.130.

Dans le monde, la pandémie a fait plus de

971.677 morts depuis fin décembre, selon un bilan établi mercredi par l'AFP.

Les Etats-Unis sont de loin le pays le plus endeuillé. Selon le comptage publié mercredi soir par l'Université Johns Hopkins, le pays compte 201.882 décès et un total de 6.940.721 cas.

Au Canada, le Premier ministre Justin Trudeau a appelé la population à redoubler d'efforts dans la lutte contre le Covid-19. "Dans nos quatre principales provinces, la deuxième vague n'est pas en train d'arriver, elle a déjà commencé", a-t-il déclaré dans un discours à la nation.

A New York, après avoir déjà repoussé une première fois sa reprise à fin décembre, le Metropolitan Opera a annoncé mercredi l'annulation de toute sa saison 2020-21. Après consultation des autorités de santé publique, l'opéra a décidé qu'il ne serait "pas sûr pour le Met de reprendre ses activités" tant que le vaccin n'aurait pas été largement administré au sein de la population.

L'UE refuse de reconnaître Loukachenko comme président malgré sa "prestation de serment"

L'Union européenne refuse de reconnaître Alexandre Loukachenko comme président du Bélarus malgré sa prestation de serment inattendue, pointant son "manque de toute légitimité démocratique", et "réexamine ses relations" avec Minsk, a indiqué jeudi le chef de la diplomatie européenne Josep Borrell.

L'élection du 9 août "n'était ni libre ni équitable. L'UE ne reconnaît pas les résultats falsifiés. En conséquence, la soi-disant « prestation de serment » du 23 septembre et le nouveau mandat dont se réclame Alexandre Loukachenko n'ont aucune légitimité démocratique", a affirmé M. Borrell dans un

communiqué.

Alexandre Loukachenko, dont la réélection est vivement contestée par des manifestations massives, a prêté serment mercredi de manière inattendue lors d'une cérémonie qui n'a été rendue publique qu'après-coup.

L'annonce a immédiatement provoqué une nouvelle manifestation de l'opposition à Minsk, réprimée par des dizaines d'interpellations. "Cette « prestation de serment » contredit directement la volonté de larges pans de la population bélarusse, exprimée dans de nombreuses manifestations, pacifiques et sans précédent (...) et elle ne fera qu'aggraver la crise politique" dans le pays, a

souligné M. Borrell. "Au vu de la situation actuelle, l'UE réexamine ses relations avec le Bélarus", a-t-il ajouté sans autres précisions.

L'UE a préparé des sanctions contre une quarantaine de personnes jugées responsables de la répression et envisage également de sanctionner Alexandre Loukachenko, a-t-on appris de sources diplomatiques. Mais l'unanimité des Etats membres est requise, et Chypre conditionne son accord à l'adoption de mesures pour contraindre la Turquie à cesser ses forages gaziers dans les eaux de sa zone économique. Deux Etats, la Suède et la Finlande, refusent de sanctionner M. Loukachenko pour permettre une médiation

de l'OSCE (organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) qui sera présidée par la Suède, a-t-on ajouté de mêmes sources.

La question sera discutée lors du sommet des dirigeants européens les 1er et 2 octobre à Bruxelles. "Nous réitérons que nous attendons des autorités bélarusses qu'elles s'abstiennent de toute répression et violences supplémentaires contre le peuple du Bélarus et qu'elles libèrent immédiatement et sans conditions tous ceux qui ont été arrêtés" dans le cadre des manifestations, a indiqué Josep Borrell jeudi, appelant à "de nouvelles élections démocratiques" dans le pays.

Mots flechés

Par Abou Salma

JEU & LOISIRS

ESBROUFE	CUBE PANSE-BÊTE	ÉCOLE LIBRE	PEU	GRECQUE MOT D'AUTEUR	MENLI	VERRES SOLIDA- IRES
DEUX POUR UN				CONSEIL- LÈRE		
		QUARTIER D'ASSOUAN		ARTICLE GRAFFITI	DRAME NIPPON SODIUM	
SACRÉ GARE						USTENS- ILE DE CUISINE
CUBE		ARTICLE ESPAGNOL	POSSESSIF	ESPACE DE TEMPS		
			PARTIE D'UNE TIGE	SYMBOLE DE L'OR	EN OTAGE	
ADMINI- STRE	PRONOM CRU CUIT		INGUR- GITÉE	VIEILLE		SIGNE D'HUMA- NITÉ
LETTRES DE MEKNÈS		CANNE				
		BOUT À BOUT ESCLAVE		PES CLOUS	ÊTRE EN NAGE	
LIQUIDA SITUÉE			AVIRON			DENSE
SACRÉ			GRECQUE ARTICLE ESPAGNOL	UN PEU D'ARGENT	CUBE	
VENTILE ANNONCE UNE SUITE				FIN DE VERBE	VIGNOLE	
		TIREUR				

Solution mots flechés d'hier

CASE	B	DÉGRADATION	A	LUXE SUPER	A DOUBLE SENS	E	LÂCHE PIÈRE	C	SANS DÉTOUR	D	SÉRIALITÉ
PEU PARTIAL	R	Û	S	T	I	Q	U	E	LE NÉANT	I	D
P	S	O	A	R	T	I	C	L	E	D	E
PIRE PARTIAL	S	U	P	P	L	I	C	E	S	E	S
S	R	E	E	V	E	A	C	T			
A	T	E	L	E	O	A	N	T	I		
A	E	P	O	Q	U	E					
A	M	S	I	N	U						
AU PREP DE LA LETTRE	P	S				E	S	C	R	O	C
U	S	U	E	L	S	O	R				
P	E	T	A			Q	U	I	D	A	M
R	E					P	O	U	L	E	
I	V	R	E	S	S	E					

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laïyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouab Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Director artistic
Fouad Ezzafir

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadli
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1 - Canaille
- 2 - Chargé - Espion de Louis XV
- 3 - Dèvètu - Elle fait le livre
- 4 - Capitale des dieux - Réfléchi
- 5 - Plus connu que son vainqueur !
Donneur de canail
- 6 - Clé de sons - On les cultive entre bureau
et cimetière
- 7 - Auteur de Colomba - Philosophe français
- 8 - Coordonnant - Ville de France
- 9 - Bien avant Tokyo - Démentent
- 10 - Manie - Ecimée

VERTICALEMENT

- 1 - En dernière analyse
- 2 - Voie de communication - Bilan
- 3 - Dans latin - Vieille chance - Font le roc
- 4 - « Plus mal » - Fit feu
- 5 - Risquent - Personnel
- 6 - Eau d'Afrique - Cerné
- 7 - Arrêt de flux sanguin
- 8 - Vieille bête - Lac des Pyrénées - Jeu de
napperons
- 9 - Quand - Négatif
- 10 - Héros de Virgile - Galerie
de Gymnase

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	N	A	G	E	M	E	N	T
2	A	M	I	R	A	L		N	I	E
3	T	A	L	C		U	N	S		R
4	R	D		A	S	S	E	O	I	R
5	A	O	R	T	E		E	L		A
6	Q	U	E	U	T	E		E	R	S
7	U		P	R	E		N	I	E	S
8	A	N	E	E		C	O	L	L	E
9	G	I	R		P	O	I	L	U	E
10	E	T	E		C	R	E	E	E	S

Grilles de sudoku

Facile

4	5	1				6		
		2			6	1		
6	9	7		1	4			5
9			7	5				
			2		1			
					9	3		8
8			9	6		3	1	4
		6	4			9		
		9				7	8	6

Moyen

9			3				6	
6	3		9			8	5	
				8			1	
			2			6	9	
5				8	6	1		7
	2	6				9		
	7			3				
	4	1			2		7	5
	6				4			9

Difficile

				2			6	
7				5	4			1
	2	5	1					
	5	1			3			8
		6				7		
9			6			1	5	
					1	2	7	
1			4	7				6
	8			9				

Expert

	5	8	3					
6								
	3	7	1	2	5			
	2					6		5
			4		3			
9		4					8	
			5	8	2	1	7	
								8
					4	3	9	

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	4	5	2	6	7	9	1	3
9	7	1	5	3	8	2	6	4
6	2	3	4	1	9	8	7	5
1	5	8	6	2	3	4	9	7
7	3	4	9	8	1	5	2	6
2	6	9	7	4	5	3	8	1
3	8	6	1	5	2	7	4	9
5	1	7	8	9	4	6	3	2
4	9	2	3	7	6	1	5	8

Moyen

3	7	5	8	4	9	1	2	6
8	6	4	7	2	1	5	9	3
9	1	2	5	3	6	4	8	7
6	8	1	4	5	2	3	7	9
5	2	3	9	1	7	6	4	8
4	9	7	6	8	3	2	1	5
1	4	8	3	7	5	9	6	2
2	5	6	1	9	8	7	3	4
7	3	9	2	6	4	8	5	1

Difficile

6	8	4	9	5	3	7	1	2
7	3	1	4	6	2	5	9	8
9	5	2	7	8	1	3	6	4
1	2	7	6	3	8	4	5	9
3	9	8	5	1	4	6	2	7
4	6	5	2	9	7	8	3	1
5	4	6	8	2	9	1	7	3
2	7	3	1	4	6	9	8	5
8	1	9	3	7	5	2	4	6

Expert

3	8	4	6	1	7	2	5	9
2	5	6	3	4	9	8	1	7
9	1	7	2	5	8	4	3	6
6	7	1	5	3	2	9	4	8
8	4	2	1	9	6	3	7	5
5	3	9	7	8	4	6	2	1
1	6	5	9	2	3	7	8	4
7	2	8	4	6	5	1	9	3
4	9	3	8	7	1	5	6	2

La BERD octroie une ligne de financement de 20 millions de dollars US au Crédit Agricole du Maroc

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et le Crédit Agricole du Maroc (CAM) ont signé, ce mercredi 23 septembre, une convention de prêt visant à stimuler les échanges commerciaux au Maroc. Ainsi, la BERD a accordé au Crédit Agricole du Maroc, principale banque agricole du Royaume et partenaire historique du secteur, une nouvelle ligne de financement du commerce extérieur de 20 millions de dollars US.

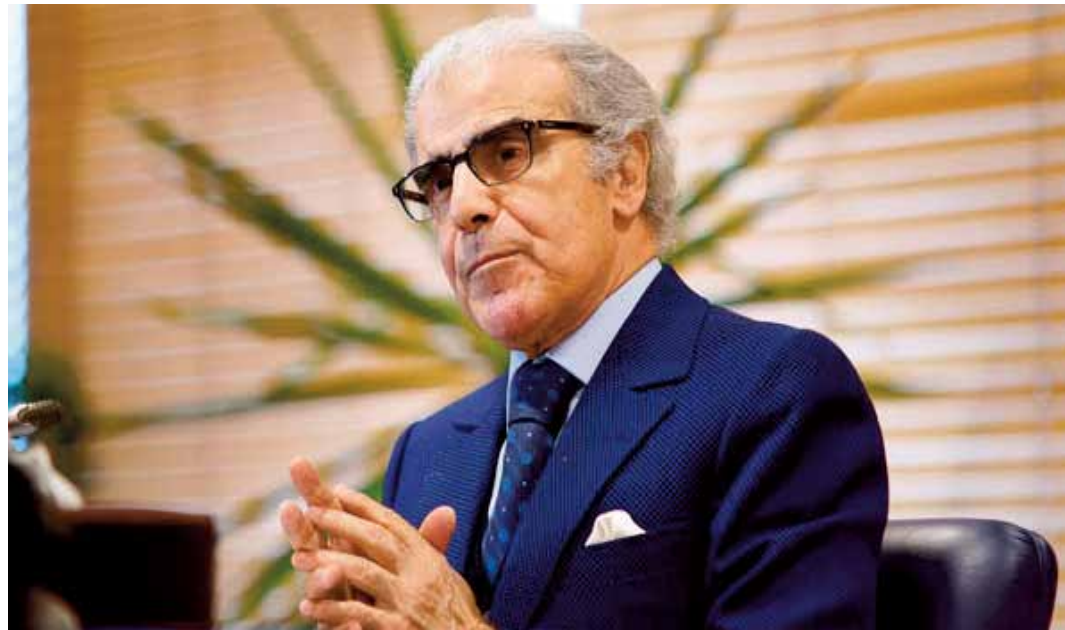
Cette ligne de financement du commerce extérieur, multidevisive et non-engagée, sera déployée pour émettre des garanties en faveur des banques confirmatrices et pour fournir un financement en devise destiné à des transactions commerciales d'exportations ou d'importations.

Cette ligne s'inscrit dans le cadre du Programme de facilitation des échanges (TFP) de la BERD. En rejoignant le programme TFP, le Crédit Agricole du Maroc a désormais accès à un réseau de plus de 100 banques émettrices et 800 banques confirmatrices partenaires de la BERD dans le monde entier, ce qui lui permettra d'étendre son réseau de correspondants bancaires et permettra à ses clients de saisir de nouvelles opportunités commerciales à l'international. Cette ligne offrira également au CAM une enveloppe de financement en devise visant l'accompagnement de ses clients importateurs et exportateurs.

Pour rappel, le Programme de facilitation des échanges (TFP) de la BERD a été lancé en 1999 dans le but de promouvoir le commerce international entre les économies dans lesquelles elle investit, sous forme de garanties et de prêts à court terme aux banques et sociétés d'affacturage participantes.

La pandémie actuelle de coronavirus a généré une forte demande de financement du commerce pour maintenir l'importation et l'exportation de biens essentiels. La BERD a réagi à cet enjeu en augmentant la limite totale de son Programme de facilitation des échanges pour la seule année 2020 à un montant record de 3 milliards d'euros. Ainsi, le financement du commerce extérieur est un élément clé de la réponse de la BERD à la crise du coronavirus.

BAM table sur une contraction plus prononcée de l'économie nationale en 2020



Les prévisions pessimistes se succèdent au fil des mois, depuis l'avènement en mars dernier de la pandémie de Covid-19 dont les effets ont fortement impacté certains secteurs de l'économie nationale.

Après le Haut-commissariat au plan (HCP), qui prévoyait en juillet dernier une décroissance de 5,8% pour cette année et les perspectives alarmantes du Centre marocain de conjoncture (CMC) tablant sur une récession de 6,2%, Bank Al-Maghrib annonce, à son tour, une récession bien plus sévère.

En effet, selon le scénario de base retenu par la Banque centrale, l'économie nationale devrait connaître une contraction de 6,3% au lieu de 5,2% prévu en juin dernier avec des reculs de 5,3% de la valeur ajoutée agricole et de 6,3% de celle des secteurs non agricoles.

«La prévision annoncée en juin a été ajustée à la baisse au regard du redémarrage plus lent que prévu de l'activité, de la mise en place de certaines restrictions locales ou sectorielles suite à la recrudescence des infections, ainsi que de la poursuite de la fermeture quasi-totale des frontières pour les voyageurs», a expliqué le wali de Bank Al-Maghrib, Abdellatif Jouahri.

Mais en dépit de prévisions pessimistes, l'économie marocaine devrait retrouver une meilleure santé en 2021. Ainsi, «le PIB rebondirait de 4,7%, porté par une hausse de 12,6% de la valeur ajoutée agricole, sous l'hypothèse d'une récolte céréalière de 75 millions de quintaux, et par une amélioration de 3,7% de celle non agricole», a-

tel indiqué à l'issue de la troisième réunion trimestrielle de l'année du Conseil de Bank Al-Maghrib.

Le wali de BAM a toutefois prévenu que «ces perspectives qui restent entourées d'un niveau exceptionnellement élevé d'incertitudes liées notamment à l'évolution de la pandémie, à l'ampleur de ses retombées ainsi qu'au rythme de la reprise, vont devoir être régulièrement actualisées».

Mais avant cela, Abdellatif Jouahri s'est exprimé sur la décision de BAM de maintenir le taux directeur inchangé à 1,5%, après avoir considéré que «les conditions de financement de l'économie restent adéquates».

Pour en arriver à cette décision, le Conseil a analysé lors de sa réunion les développements de la conjoncture économique et sociale et les projections macroéconomiques à moyen terme de la Banque en précisant que ces dernières ont été ajustées par rapport

à l'édition de juin à la lumière des données disponibles, de l'évolution de la situation sanitaire et de la réponse des autorités.

Il s'est enquis par la suite de la transmission des décisions de politique monétaire prises depuis le début de la pandémie pour soutenir le financement de l'économie, atténuer l'impact de la crise et favoriser la relance, ainsi que du bilan des différentes mesures adoptées par le Comité de veille économique, a relevé BAM dans un communiqué.

Pour l'ensemble de l'année, les prévisions de BAM sur le plan des comptes extérieurs indiquent que «les exportations devraient baisser de 16,6% avant d'augmenter de 22,4% en 2021, portées en particulier par la progression prévue des expéditions du secteur automobile» ajoutant, en parallèle, que les importations de biens se contracteraient de 17,4% avant de s'accroître de 17% en 2021.

De leur côté, «les recettes de voyage ressortiraient en forte diminution, passant de 78,8 milliards de dirhams en 2019 à 23,9 milliards en 2020 et rebondiraient à 49,1 milliards en 2021», selon la Banque centrale relevant que les transferts des MRE bien que plus résilients à la crise, accuseraient une baisse limitée de 5% à 61,5 milliards avant de s'améliorer de 2,4% à 63 milliards en 2021.

Si l'on tient compte des rentrées de dons à hauteur de 7,2 milliards de dirhams en 2020 et de 2,6 milliards en 2021, «le déficit du compte courant devrait se creuser à 6% du PIB en 2020, au lieu de 10,3% prévu au mois de juin, et

s'alléger à 5,2% du PIB en 2021», a prévenu Bank Al-Maghrib.

A noter que les entrées d'IDE reculerait à l'équivalent de 1,5% du PIB cette année, contre 2,9% du PIB en 2019, avant de revenir en 2021 au niveau moyen observé avant la crise. Et que «l'encours des avoirs officiels de réserve avoisinerait 294,7 milliards de dirhams à fin 2020 et 289 milliards à fin 2021, soit une couverture autour de 6 mois et 20 jours d'importations de biens et services».

Autres prévisions, celles de l'encours du crédit bancaire au secteur non financier qui devrait enregistrer une progression autour de 4% en 2020 et en 2021, alors que le repli des taux débiteurs devrait se poursuivre «au regard de la réduction de 50 points de base du taux directeur opérée en juin et de la mise en place de dispositifs de garantie pour le financement de la relance à des conditions indexées sur ce taux», a expliqué BAM.

Après une appréciation de 1,1% en 2019, le taux de change effectif réel devrait se déprécier de 0,8% en 2020 et de 2% en 2021, résultat d'une dépréciation en termes nominaux ainsi que d'un niveau d'inflation domestique inférieur à celui des pays partenaires et concurrents commerciaux.

Sur le plan des finances publiques, le déficit budgétaire, hors privatisation, devrait s'aggraver de 4,1% du PIB en 2019 à 7,9% cette année, avant de s'atténuer à 5,1% en 2021. Tandis que la dette du Trésor augmenterait de 65% du PIB en 2019 à 76,1% en 2020 et se situerait à 75,9% en 2021.

Alain Bouthy



Bank Al-Maghrib prévoit un relatif rebond en 2021 et maintient son taux directeur inchangé à 1,5%

HPS réalise un RNPG en forte hausse au premier semestre

HPS a réalisé au cours du premier semestre 2020 un Résultat net part du Groupe (RNPG) de 49,5 millions de dirhams (MDH) en forte progression de 22,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent, ressort-il de ses résultats financiers au 30 juin 2020. Les revenus de l'entreprise ont progressé de 3,4% pour s'établir à 361,6 MDH, dont 240,9 MDH générés par l'activité Solutions qui a réussi à maintenir le même niveau que le premier semestre 2019, malgré les limitations de mobilité des équipes liées à la crise Covid-19.

L'activité Services a, pour sa part, connu une baisse sur le 2e trimestre 2020, impactée par le confinement et les mesures de l'état

d'urgence sanitaire. Dans ce contexte, les revenus de l'activité reculent de 5,9% et s'établissent à 52,3 MDH.

Au 30 juin 2020, HPS a réalisé un résultat d'exploitation de 61,6 MDH en progression de 9,4% par rapport à celui enregistré durant les six premiers mois de 2019.

Avec des revenus récurrents de 207,6 MDH en croissance continue (+12,3% sur le premier semestre), HPS renforce son positionnement auprès de ses clients et gagne en résilience sur le plan opérationnel.

Au terme de ce semestre, les revenus récurrents contribuent à hauteur de 57,4% au revenu global contre 52,9% au premier semestre 2019.

Cosumar accuse une baisse de son RNPG

Cosumar a réalisé lors du premier semestre 2020 un résultat net part du groupe (RNPG) de 367 millions de dirhams (MDH), en baisse de 9,9% par rapport à celui enregistré à fin juin 2019, ressort-il de ses résultats semestriels.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Cosumar à fin juin 2020 ressort en hausse de 3,8% pour s'établir à 4.260 MDH contre 4.104 MDH au titre du premier semestre 2019, grâce principalement à la hausse du volume des ventes à l'export qui ont compensé la baisse du chiffre d'affaires local, selon la même source.

Cosumar note en outre que l'excédent brut d'exploitation consolidé IFRS s'établit au terme des six premiers mois de 2020 à 912 MDH, pratiquement au même niveau que celui réalisé à fin juin 2019.

Le Groupe relève en outre que les impacts des conditions climatiques défavorables et les premiers effets de la pandémie Covid-19 sur l'activité agricole et le chiffre d'affaires local ont été résorbés par la progression de l'activité export au premier semestre 2020. S'agissant des résultats sociaux, le résultat net ressort à 348 MDH, en baisse de 179 MDH par rapport aux réalisations du premier semestre 2019. L'excédent brut d'exploitation social de Cosumar au 30 juin 2020 s'établit, quant à lui, à 617 MDH, marquant une baisse de 6,8% par rapport à la même période de l'année écoulée, ajoute la même source, précisant que cette évolution s'explique principalement par le retrait du volume des ventes locales de Cosumar et l'incidence des conditions climatiques sur les campagnes des sucreries de la société.

Innovation frugale ou quand l'adversité se transforme en opportunité de croissance

"Faire mieux avec moins", une solution qui peut paraître peu concevable pour nos esprits cartésiens, mais constitue l'essence même de l'innovation frugale. Ce type d'innovation, qui crée de la valeur économique et sociale partant de très peu de ressources, se répand d'autant plus avec la crise actuelle, où l'ingéniosité humaine associée à l'esprit d'innovation seraient en passe de devenir le credo de la relance économique.

L'innovation frugale trouve son origine en Inde et s'inspire largement de la notion du "Jugaad" qui désigne en hindi, la capacité ingénieuse à improviser des solutions dans des conditions difficiles. Consistant à concevoir des produits accessibles à tous, d'une ma-

nière simple, efficace et peu onéreuse, tout en mobilisant le moins de ressources possibles, cet esprit de débrouillardise a séduit en premier lieu les pays émergents, avant de conquérir les pays développés.

Plusieurs mécanismes de l'innovation Jugaad ou frugale ont ainsi vu le jour, notamment la low-tech et l'économie circulaire, donnant lieu à des idées d'innovation peu complexes et créatrices de valeur, à l'image de frigos en argile, des respirateurs open-source, des incubateurs pour bébés prématurés et des kits de tests anti-Covid-19 à moindre coût.

"Face aux enjeux environnementaux mondiaux et à la prise de conscience des citoyens et consommateurs, l'innovation frugale est devenue un enjeu vital et majeur pour les pays développés dont l'économie a été fortement impactée par la crise sanitaire", a indiqué dans une déclaration à la MAP la présidente de Maroc Impact, Ghizlaine Maghnoij El Manjra.

Dans ce contexte de crise, des initiatives individuelles et territoriales de lutte contre la Covid-19 ont émergé, permettant à des talents entrepreneuriaux de s'exprimer d'emblée, dessinant de facto une nouvelle société circulaire, ingénieuse et régénérative, ouvrant le champ des possibles à une économie des communs et apportant des solutions innovantes et frugales, a-t-elle fait observer.

Pour cette entrepreneuse sociale et fondatrice de plusieurs

marques responsables, l'innovation frugale serait la voie nécessaire et accélérée à adopter un modèle de développement endogène qui célèbre et valorise les talents anonymes, les savoir-faire, et les ressources sociales, culturelles et écologiques uniques de notre pays.

Malheureusement, l'essaimage de la culture de cette innovation et son adoption par le secteur public et privé peinent à se mettre en place, a déploré cette fervente défenseuse de l'innovation frugale, qui appelle à leur renforcement en urgence pour devenir l'un des piliers de la croissance économique et l'un des éléments de réponse pour contribuer à un choc économique régénératif.

En cette période d'incertitude où l'expérimentation et l'opérationnalisation de solutions concrètes disruptives s'imposent, Mme El Manjra a souligné l'impératif de créer des alliances coordonnées d'idées et de valeurs communes centrées sur l'innovation frugale pour déployer des actions à massification socioéconomiques, rappelant que la réponse ne peut être que collective, public-privé-société civile.

"Nous devons accepter de désapprendre pour mieux réapprendre collectivement, dans une démarche volontaire, humble et collective", a-t-elle plaidé, ajoutant que l'innovation frugale apporte d'énormes opportunités économiques et permet d'identifier de nouveaux relais de croissance, en coconstruisant avec des entrepreneurs sociaux,



des corps intermédiaires de la société civile, des collectifs de chercheurs-ingénieurs.

Mme El Manjra a, dans ce sens, mis en avant le programme marocain "Muhub", qui met l'innovation frugale au cœur de l'entrepreneuriat scientifique en permettant de démocratiser et de faciliter l'accès au faire et à l'expérimentation, à travers la mise à disposition de "Fab Lab" en conteneurs recyclés aux entrepreneurs étudiants, doctorants, tremplins essentiels pour une économie de la recherche et développement.

S'agissant de projets d'innovation frugale au Maroc, elle a constaté que des entrepreneurs ingénieurs et patriotes, des faiseurs ont mis au cœur de leur modèle économique l'innovation frugale, depuis des décennies, citant à titre d'exemple le projet Azalal, un concept pionnier en Afrique centré

sur l'expérience, l'écotourisme et la frugalité, régénérant des écosystèmes dans des territoires précaires, et qui est porté avec résilience et passion par son fondateur.

Egalement le Collectif Frigal, une communauté de makers qui, avec très peu de moyens, ont produit des solutions barrières avec frugalité durant la période de confinement et soutenu le personnel soignant et les autorités locales du Maroc, a ajouté Mme El Manjra.

En réalité, ces héros modernes, ces vrais acteurs du changement agissant dans l'ombre, sont très nombreux dans le Royaume. "En les agréant et en les valorisant, nous pourrions nous positionner comme un pays pionnier en matière d'innovation frugale, d'inclusion sociale et de massification d'impact", a-t-elle conclu.



Une capacité ingénieuse à improviser des solutions dans des conditions difficiles

L'employabilité des jeunes au cœur d'une convention TIBU/Lydec

TIBU Maroc, une ONG œuvrant pour l'intégration des jeunes par le sport, et Lydec, opérateur d'eau et d'électricité dans le Grand Casablanca, ont signé, récemment, une convention de partenariat en vue de promouvoir l'employabilité des jeunes issus des quartiers défavorisés de la métropole.

La convention portera sur la mise en œuvre d'un programme de développement de l'employabilité par le sport à travers le mentoring, le coaching et la présence aux événements organisés par TIBU Maroc, indique un communiqué conjoint.

Baptisé "Initiative Intilaqa", le

programme 2021-2022 vise l'insertion professionnelle, par le sport, des jeunes en situation de NEET (Neither in Education, Employment nor Training/ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) et cible la catégorie d'âge entre 18 et 25 ans, ajoute la même source.

Ce programme s'appuie notamment sur la formation en alternance et l'acquisition de compétences techniques dans des structures d'éducation par le sport, outre l'accompagnement à l'accès à l'emploi à travers des stages et des ateliers.

"Notre ONG est fière d'associer Lydec et ses collaborateurs aux bénéficiaires du programme Initia-

tive Intilaqa, premier du genre au Maroc et en Afrique qui favorise l'employabilité des jeunes par le sport", a déclaré le président Fondateur de TIBU Maroc, Mohamed Amine Zariat, mettant l'accent sur "la force du sport pour apporter des solutions innovantes aux défis que connaît le monde et notre pays particulièrement".

Grâce à l'implication des collaborateurs de Lydec, des jeunes sans qualification seront accompagnés et auront l'occasion de s'ouvrir sur le monde professionnel, en les dotant des outils et des compétences nécessaires", a-t-il dit.

De son côté, le directeur géné-

ral de Lydec, Jean-Pascal Darriet, a souligné que sa société, via la démarche d'Open Innovation, "veut développer davantage l'innovation sociale avec les parties prenantes et contribuer ainsi au développement inclusif de notre territoire d'ancrage à travers des actions concrètes".

Le partenariat consiste à soutenir l'initiative Intilaqa axée sur "l'innovation sociale par le sport, vecteur d'inclusion sociale et d'insertion socioéconomique", a-t-il relevé.

Un total de 60 jeunes en situation de NEET bénéficieront d'un accompagnement qui leur permet-

tra d'avoir les compétences nécessaires à leur intégration au marché du travail via le sport. Le délégué casablancais fera également profiter ces jeunes des compétences et du savoir-faire de ses collaborateurs et ils pourront échanger avec des cadres de l'entreprise, vivre l'expérience de challenge, de collaboration et de dépassement de soi. A travers ce partenariat, Lydec sera aussi partenaire de la course sociale "Run4Neet" prévue le 6 décembre prochain qui promet le sport comme facteur de bien-être au sein de l'entreprise et devrait connaître la participation de 1.500 personnes.

“Watchmen”, les super-héros qui confrontent l’Amérique à ses démons passés et présents

Inspirée d’un comic-book des années 1980 mais on ne peut plus actuelle, la série “Watchmen”, qui a triomphé aux Emmy Awards, mêle super-héros violents et satire politique pour mieux mettre la société américaine face à son passé raciste et aux démons qui la déchirent.

Avec onze récompenses à leur actif, les auteurs de la série ont profité dimanche dernier de leur quart d’heure de gloire pour revenir sur les traumatismes historiques et les injustices sociales qui minent toujours les Etats-Unis, tout en laissant la porte ouverte à une éventuelle suite à la mini-série HBO.

“Watchmen” s’ouvre sur le massacre racial de Tulsa en 1921, un événement bien réel durant lequel au moins 300 habitants d’un quartier noir - surnommé “Black Wall Street” en raison de sa prospérité - de cette ville de l’Oklahoma ont été tués par des émeutiers blancs, avec la complicité voire les encouragements des autorités locales. La plupart des Américains ignoraient ce sinistre épisode, quasiment absent des livres d’histoire.

“Lorsque le show a débuté en octobre, ce n’était pas le mot « Watchmen » qui était tendance sur Twitter, mais « Black Wall Street » ou « massacre de Tulsa », a déclaré à la presse le scénariste de la série, Damon Lindelof.

“Ca ne faisait que montrer à quel point les gens sont avides de découvrir ces bouts d’histoire manquants. Il faut juste réussir à trouver des façons un peu en dehors des sentiers battus pour les leur raconter”, estime-t-il.

La série se déroule dans l’histoire alternative imaginée par Alan Moore et Dave Gibbons pour la bande dessinée “Watchmen” dans les années 1980. Dans cet univers, les super-héros sont bien réels mais trop souvent des justi-



ciers violents et sans scrupules, voire des sociopathes d’extrême droite se cachant derrière un masque et la bénédiction des autorités pour assouvir leurs pulsions.

Selon les spécialistes, le livre d’origine, qui figure dans la liste des cent meilleurs ouvrages modernes en langue anglaise établie par le magazine Time, a fortement contribué à asseoir la popularité et la crédibilité artistique des romans graphiques. Il a fait l’objet d’une adaptation au cinéma en 2009. La mini-série HBO a créé une nouvelle histoire inspirée de cet univers sombre et chaotique en continuant à explorer ses sujets de prédilection, comme les brutalités policières et les discriminations raciales.

Outre la destruction du “Black Wall Street” de Tulsa, un épisode de “Watchmen” dépeint par exemple

comme un jeune policier noir du New York des années 1930 échappe de justesse à un lynchage avant de se retrouver aux prises avec une société secrète au sein des forces de l’ordre. Autant de thèmes qui sont cruellement au cœur de l’actualité américaine depuis des mois et qui le resteront au moins jusqu’à l’élection présidentielle du 3 novembre. “Les policiers ne doivent toujours pas rendre de comptes”, a déploré dimanche Regina King, sacrée meilleure actrice avec “Watchmen”. Elle portait pour l’occasion un t-shirt à l’effigie de Breonna Taylor, une Américaine noire tuée par la police et devenue un symbole du mouvement “Black Lives Matter”. “Elle représente des décennies, des centaines d’années de violence pure et simple contre les corps noirs”, a expliqué l’actrice afro-américaine. “Les choses que nous ex-

plorions, que nous montrions dans « Watchmen » (...) ça semblait approprié de les représenter avec Breonna Taylor”, a dit Regina King.

Pour Yahya Abdul-Mateen II, Emmy Award du meilleur second rôle, la mini-série a été une prise de conscience “dérangeante pour de nombreuses personnes”. “Watchmen” a beau avoir été primée en tant que “mini-série”, une suite à ses neuf épisodes n’est plus complètement envisageable après ce succès aux Emmys.

Damon Lindelof a invité dimanche “tous les artistes qui le souhaitent à prendre le relais”, se disant très curieux de voir ce qu’une suite pourrait donner mais excluant de s’y impliquer lui-même. “Ca ressemblerait à une énorme trahison de gagner pour une mini-série et de revenir”, a insisté l’auteur.

Le Metropolitan Opera de New York annule toute sa saison 2020-21



Le Metropolitan Opera de New York a annoncé mercredi l’annulation de sa saison 2020-21, pour cause de pandémie, une décision à l’impact financier colossal. Après consultation des autorités de santé publique, l’opéra a décidé qu’il ne serait “pas sûr pour le Met de reprendre ses activités” tant que le vaccin contre le coronavirus n’aura pas été largement administré au sein de la population. Les autorités ont estimé que cela prendrait “au moins cinq à six mois” après que le vaccin soit devenu accessible à tous, selon un communiqué publié mercredi. Le gouverneur de l’Etat New York, Andrew Cuomo, n’a toujours pas autorisé la reprise des spectacles en intérieur, quelle que soit la jauge.

Le Met est l’une des premières institutions culturelles majeures aux Etats-Unis à annuler toute sa saison. En situation délicate, Broadway table néanmoins encore officiellement sur un redémarrage début 2021. Interrogé par l’AFP, le manager général Peter Gelb a estimé que le Met vivait “la période la plus difficile” qu’il ait connu en 137 années d’existence. L’annulation des huit dernières semaines de la saison 2019-20 et de l’intégralité de la suivante devraient engendrer un manque à gagner de

154 millions de dollars, a révélé le dirigeant. “Certains voient le Met comme un monument historique, invulnérable”, a dit celui qui est à la tête de l’opéra depuis 14 ans. “Mais il est clair qu’aucune institution n’est à l’abri d’une défaillance financière”. Pour survivre, il faudra notamment “réduire globalement nos coûts”, a indiqué Peter Gelb. Environ 1.000 employés à temps plein du Met ont été mis au chômage technique depuis avril. Mercredi, Peter Gelb a lancé un appel aux syndicats pour négocier une nouvelle convention collective, qui inclurait des baisses de salaires. “Si nous parvenons à convaincre nos collaborateurs de contribuer au rétablissement du Met, j’aurai de quoi être optimiste”, a expliqué Peter Gelb. “Le Met semble déterminé à profiter de cette période pour éviscérer nos contrats et ceux d’autres employés syndiqués”, a réagi le syndicat AGMA, qui représente plusieurs catégories de métiers au sein de l’opéra. Avec les coupes proposées, “la situation individuelle et familiale de nos membres deviendrait intenable financièrement”, a assuré le syndicat dans une déclaration transmise à l’AFP.

C’est un nouveau coup porté à une organisation qui se démenait déjà depuis plu-

sieurs années pour attirer un public plus jeune et remplir les 3.800 fauteuils de sa salle, l’une des plus grandes du monde. Le budget du Met est considérable et atteignait, en 2018-19, 312 millions de dollars. Le mécénat et les dons sont la principale source de revenus de l’institution.

A ce sujet, Peter Gelb a relevé que, depuis le début de la pandémie, le Met avait reçu un “afflux” de dons, avec notamment 30.000 nouveaux donateurs. Pour se projeter vers l’avenir, l’opéra a présenté mercredi le calendrier de la saison 2021-22.

La saison s’ouvrira sur “Fire Shut Up in My Bones”, un opéra composé par le musicien de jazz Terence Blanchard, commandé par le Met avec l’Opera Theater de Saint-Louis, où il a déjà été présenté. L’opéra new-yorkais a inscrit trois œuvres contemporaines à son programme, une première depuis la saison 1928-29. Comme évoqué en juin, le Met prévoit d’avancer l’heure du lever de rideau pour beaucoup de représentations et de réduire la durée des opéras, “pour répondre aux attentes d’un public qui sera, au moins au début, plus prudent” que d’ordinaire compte tenu de la pandémie.

Le coup de gueule de Laura Smet contre la cruauté envers les animaux



Samedi 19 septembre 2020, les images d'un cerf épuisé et traqué par des adeptes de la chasse à courre en France ont profondément choqué la Toile. Anonymes et associations (‘Abolissons la vénerie aujourd’hui’) se sont emparés des réseaux sociaux pour dénoncer le calvaire vécu pendant plusieurs heures par l’animal. Des personnalités leur ont emboîté le pas, à l’instar de Laura Smet. Si l’animal s’en est heureusement sorti sain et sauf, la comédienne de 36 ans, récemment vue sur France 2 dans *La Garçonne*, série historique et policière, où

elle interprète pour la première fois le rôle-titre, et qui donne de la voix sur le prochain album de Grand Corps Malade, a pris possession de son compte Instagram pour dénoncer cette pratique ancestrale. “Nous sommes en 2020 et pourtant la chasse à courre est encore présente en France. Je suis impuissante face à ces chasseurs qui prennent plaisir à “épuisier” un animal pour “s’amuser” écrit la comédienne en légende d’un cliché où l’on peut voir l’animal anéanti et terrifié. “Ce cerf s’est écroulé d’épuisement loin de son habitat pour essayer de

survivre aux chasseurs. Que faire pour cesser de faire le mal gratuitement ? Comment voulez-vous que la nature nous respecte si on lui fait ça ? Chasser pour se nourrir est tolérable, chasser pour le plaisir est condamnable”. La fille de Johnny Hallyday et Nathalie Baye accompagne son post des hashtags #respectanimals #stop #contrelachasseacourre. Une initiative largement saluée et soutenue par les fans de l’actrice, à lire les commentaires dans la marge de la publication.

Bouillon de culture

Juliette Gréco

L’icône de la chanson française Juliette Gréco, célèbre pour avoir interprété notamment Léo Ferré, Jacques Prévert et Serge Gainsbourg, est morte mercredi à l’âge de 93 ans, a annoncé sa famille à l’AFP. “Juliette Gréco s’est éteinte ce mercredi 23 septembre 2020 entourée des siens dans sa tant aimée maison de Ramatuelle (sud-est de la France, ndlr). Sa vie fut hors du commun”, a déclaré la famille dans un texte transmis à l’AFP. “Elle faisait encore rayonner la chanson française à 89 ans”, a-t-elle ajouté. Jusqu’à l’AVC (accident vasculaire cérébral) qui l’avait frappé en 2016, année où elle également perdu sa fille unique Laurence-Marie.

“Cela me manque terriblement. Ma raison de vivre, c’est chanter ! Chanter, c’est la totale, il y a le corps, l’instinct, la tête”, déclarait la chanteuse encore tout récemment dans un entretien paru en juillet dans l’hebdomadaire *Télérama*. “C’est une très grande dame qui s’en va”, a réagi auprès de l’AFP Alexandre Baud, le producteur de sa dernière tournée. “Juliette était fatiguée depuis quelques temps mais elle avait conservé son esprit extrêmement vif comme en témoigne sa débridée interview avec *Télérama*”.



La police britannique à la recherche des voleurs de cinq armes de James Bond



Scotland Yard a lancé lundi un appel à témoins pour tenter de retrouver les malfaiteurs qui ont fait main basse sur cinq armes de la saga James Bond, volées il y a six mois à une vingtaine de kilomètres au nord de Londres.

Le 23 mars au soir, alors que le nouveau coronavirus plongeait le Royaume-Uni dans le confinement, les cinq armes ont été dérobées chez leur propriétaire à Enfield. Si les voleurs ont été dérangés par les voisins, ils ont réussi à prendre la fuite avant l’arrivée de la police. Leur butin : un Beretta “Cheetah” et un “Tomcat”, un Walter PP, un Smith et Weston 44 Magnum et un Lama calibre 22, apparus dans “Die another Day” (“Meurs un autre jour”), “A View to a Kill” (“Dangereusement vôtre”) ou “Live & Let Die” (“Vivre et Laisser Mourir”).

L’une de ces armes à feu désactivées, le pistolet Lama à poignée jaune, a été retrouvé, rouillé, dans un champ près d’une gare dans l’Essex en avril. Les autres, des pièces parfois uniques, demeurent

introuvables.

Le Magnum est le seul au monde à être entièrement chromé, le Walter PPK est la dernière arme utilisée par Roger Moore dans la scène de “Dangereusement vôtre” où Grace Jones se jette de la tour Eiffel en parachute.

L’un des responsables de l’enquête, Paul Ridley, a souligné dans un communiqué que les armes volées “sont très reconnaissables” et seront “très certainement” identifiées “par le public ou quiconque se les verrait proposer à l’achat”. Il souligne la “valeur sentimentale” qu’avaient pour leur propriétaire ces armes, qui devaient faire partie d’une “exposition nationale”.

La police a diffusé lundi des images de vidéo-surveillance montrant un véhicule suspect juste avant le vol, une Vauxhall grise et renouvelé son appel à témoins. Les malfaiteurs ont été décrits comme trois hommes avec des accents d’Europe de l’Est, habillés de sombre, visages masqués.



Horizons A quoi servent les rapports d'activité des institutions de gouvernance ?

Le 30 juin de chaque année constitue une date importante dans la vie de bon nombre d'institutions et d'instances régies par le titre XII de la dernière Constitution marocaine dédié à la « bonne gouvernance », celles mises en place antérieurement à la Constitution de 2011 par Dahir conformément à l'article 19 de la Constitution de 1996, puis hissées au rang d'institutions et d'instances constitutionnelles et réorganisées par texte de loi, et d'autres nouvellement créées. La Constitution a particulièrement souligné que ces institutions, en charge de « la bonne gouvernance », sont indépendantes et les a déclinées en 3 types :

Les instances de protection et de promotion des droits de l'Homme dont : le Conseil national des droits de l'Homme, le Médiateur, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger et l'Autorité chargée de la parité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination ;

Les instances de bonne gouvernance et de régulation dont : la Haute autorité de la communication audiovisuelle, le Conseil de la concurrence et l'Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption ;

Les instances de promotion du développement humain et durable et de la démocratie participative dont : le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique, le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance et le Conseil de la jeunesse et de l'action associative.

L'article 160 de la Constitution impose à ces institutions et instances de réaliser un rapport sur leurs activités, au moins une fois par an. Ces rapports sont présentés au Parlement et y font l'objet de débat.

Certains des textes législatifs relatifs à la réorganisation ou à la création des dites institutions et instances ont souli-

gné la nécessité de réaliser ces rapports annuellement et ce, avant le 30 juin, tandis que d'autres textes se sont accordés sur l'annualité prévue par la Constitution, sans préciser de date à cet effet. Certaines institutions et instances ont même prévu au niveau de leurs règlements intérieurs des dispositions plus détaillées concernant les rapports précités, notamment leurs contenus, la méthodologie adoptée et l'entité qui en est en charge.

Le benchmark fait ressortir que les rapports établis par les institutions et instances similaires, ont pour principal objectif d'apporter suffisamment d'informations sur l'état du secteur concerné et ce, malgré la différence des missions imparties, des secteurs objet de la régulation, des enjeux politiques induits par la particularité du contexte historique de chaque pays. Ces informations sont considérées comme stratégiques et sensibles par nature, étant en rapport avec les droits et libertés.

Les rapports d'activité retracent les évolutions et les problématiques, ainsi que les difficultés et contraintes que rencontrent les secteurs concernés et les enjeux auxquels ils sont confrontés ; ceux-ci sont également des leviers de mesure du travail de ces institutions et instances à travers la présentation d'un aperçu global sur les actions qu'elles mènent et de l'évaluation des résultats de leurs exercices, en vue d'avoir un état des lieux sur les difficultés rencontrées dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions et attributions.

Lesdits rapports contiennent, par ailleurs, les prévisions pluriannuelles pour l'optimisation des dépenses et pour l'évaluation de l'impact prévisionnel des processus de recrutement, mais également sur l'ensemble des charges de ces institutions. Il y est également fait état des mesures projetées en vue de mutualiser, le cas échéant, les moyens avec les autres

institutions et instances, voire les secteurs ministériels en vue d'une rationalisation et d'une réelle gouvernance des secteurs régulés.

Ces rapports font également l'objet de présentations et de discussions devant le Parlement, et font l'objet d'une très large diffusion auprès du public, conformément au devoir d'équité et de transparence qui sont le fondement même de l'action de ces institutions.

Pour le Maroc, et conformément à la Constitution, aux textes législatifs encadrant ces institutions et à certains de leurs règlements intérieurs :

Le Conseil national des droits de l'Homme soumet annuellement à Sa Majesté le Roi un rapport sur l'état des droits de l'Homme au Royaume. De plus, le président du Conseil présente une fois par an, conformément aux dispositions constitutionnelles, un rapport d'activité qui fait l'objet de discussion devant le Parlement. Ces rapports sont publiés au Bulletin officiel.

Le Médiateur soumet également à Sa Majesté le Roi, avant fin juin, son rapport d'activité annuel, qui concerne notamment un état exhaustif des plaintes et des demandes, un état des traitements effectués, un état des actions de l'institution en termes de recherche, d'orientation et de renseignement, un état des résultats et leur impact sur le traitement des doléances et la défense des droits des plaignants et également des traitements ayant abouti à classement pour rejet ou se situant hors champ de compétence de l'institution et un résumé des réponses reçues par l'administration au sujet des questions dont elle a été saisie par l'institution.

Ce rapport doit également contenir les données concernant les manquements et lacunes rencontrés dans la relation administration/administrés, les recommandations du Médiateur et ses propositions concernant les mesures à

prendre pour faciliter la collecte des doléances, fluidifier les procédures administratives, améliorer le fonctionnement de l'administration, institutionnaliser le principe de transparence, de gouvernance et de moralisation des services publics, en passant par l'ajustement des dysfonctionnements relevés et la révision des textes législatifs et réglementaires relatifs au fonctionnement et aux missions de l'administration. De plus, ce rapport doit faire état des données complémentaires relatives aux ajustements et améliorations opérés par les autorités compétentes à la lumière des recommandations et propositions de l'institution.

Ledit rapport doit par ailleurs indiquer les axes d'action de l'institution sur le court/moyen terme et un récapitulatif sur la gestion administrative et financière de celle-ci, ainsi qu'un résumé du rapport de la commission d'audit indiqué dans la loi relative à cette institution. Ce rapport est publié au Bulletin officiel et largement diffusé.

Le président du Médiateur adresse une copie du rapport précité au chef du gouvernement, et aux présidents de la Chambre des représentants et de la Chambre des conseillers. Un résumé en est présenté devant le Parlement une fois par an et fait l'objet de discussion.

La Haute Autorité de la communication audiovisuelle présente également annuellement, avant le 30 juin, un rapport de ses activités et actions durant l'année écoulée, son président le soumet à Sa Majesté le Roi et le transmet au chef du gouvernement et aux présidents des deux Chambres du Parlement.

Ce rapport doit particulièrement contenir l'état du service audiovisuel public, notamment, en matière de pluralisme, de respect de la déontologie des programmes, de la capacité des opérateurs à remplir les missions de service public leur incombant, la situation de la



production audiovisuelle nationale, notamment l'accès des sociétés privées de production audiovisuelle aux marchés publics dédiés à la production audiovisuelle et ce, dans le cadre des appels d'offres, ainsi que la part des petites, moyennes et très petites entreprises.

Ledit rapport doit également préciser la part de la publicité, les interactions avec les plaintes reçues et les issues qui leur ont été réservées et ce, conformément aux dispositions relatives au traitement des plaintes. Ce rapport doit, par ailleurs, indiquer les propositions de la Haute Autorité visant le développement du secteur. Cette institution présente un rapport de ses activités devant chacune des Chambres du Parlement et peut faire l'objet de discussion.

La même chose pour le Conseil de la concurrence qui présente chaque année, avant le 30 juin, un rapport de ses activités pour l'année écoulée, soumis par son président à Sa Majesté le Roi, et transmis au chef du gouvernement. Les décisions et les avis du Conseil sont joints audit rapport. Ce dernier est publié au Bulletin officiel.

Le président du Conseil présente le rapport d'activités devant chacune des deux Chambres du Parlement.

Ce rapport est supposé fournir une analyse de l'état de la concurrence au Maroc durant l'année concernée et, en dehors de la décision d'amnistie, il doit retracer les décisions, avis et recommandations émis par ses soins, ainsi que l'état de suivi de leurs exécutions et les résultats et recommandations des études commanditées par le Conseil de la concurrence.

Pour l'Instance nationale de probité et de lutte contre la corruption, elle présente également un rapport de ses activités, au moins une fois par an, devant le Parlement pour faire l'objet de discussion. Il comprend, notamment, un état des plaintes et dénominations reçues, un état des cas non traités par l'instance, un état sur les recherches et contrôles effectués par l'instance et leurs issues.

Ce rapport contient également un récapitulatif des entraves rencontrées par l'instance

dans l'exercice de ses missions, ses recommandations et ses propositions en vue de l'institutionnalisation du principe de transparence, de gouvernance et de moralisation des services publics, ainsi que la mise à niveau des dysfonctionnements constatés.

Il doit également présenter les propositions de modifications législatives et réglementaires encadrant le champ d'intervention de l'instance. Ce rapport est publié au Bulletin officiel.

Dans le même registre, le projet de loi relatif à cette instance, approuvé récemment en Conseil de gouvernement, dans l'attente de le soumettre au Parlement pour son approbation, procédera à la modification des dispositions relatives au contenu de ce rapport, il doit contenir notamment, une évaluation de la politique de lutte contre la corruption et un diagnostic de sa situation, un état des activités de l'instance et de ses projections à venir, l'issue réservée aux recommandations introduites au niveau de son rapport précédent, un état des plaintes et dénominations reçues et des cas qu'elle a traités, un état des traitements qu'elle a opérés durant l'année concernée, les recherches et contrôles qu'elle a effectués et les résultats réalisés sur ce volet et, enfin, un état des entraves qu'elle a rencontrées dans l'exercice de ses missions.

Le rapport d'activités contient également les recommandations de l'instance et ses propositions adressées au gouvernement, aux institutions publiques, aux collectivités territoriales et aux autres personnes de droit public et des institutions du secteur privé concernant les dispositions à prendre en vue de l'institutionnalisation du principe de transparence, de gouvernance, de moralisation des services publics, ainsi que les propositions de l'instance en vue de la révision des textes législatifs et réglementaires encadrant son champ d'intervention.

Le président de l'instance soumet à Sa Majesté le Roi le rapport annuel précité et le présente devant le Parlement qui le discute lors de sa réunion plénière. Il est également publié au Bulletin officiel.

En ce qui concerne les instances de promotion du développement humain et durable et de la démocratie participative, le Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique présente au moins une fois par an un rapport retraçant ses réalisations pour l'année écoulée et ses projections pour l'année à venir.

Le président du Conseil soumet ce rapport à Sa Majesté le Roi et le publie au Bulletin officiel. Ledit rapport fait l'objet de discussion devant le Parlement.

Concernant le Conseil consultatif de la famille et de l'enfance et le Conseil de la jeunesse et de l'action associative, ils préparent au moins une fois par an un rapport d'activités qui est soumis, par leurs présidents respectifs, à Sa Majesté le Roi et publiés au Bulletin officiel. Ils font l'objet de discussion devant le Parlement.

Malgré toutes les remarques pouvant être soulevées concernant les rapports d'activités précités, notamment, l'incohérence des dispositions s'y rapportant, ils doivent être préparés par chacune des institutions et instances en fonction de leurs missions et des contenus qu'ils doivent mettre en exergue.

Il est également nécessaire de souligner l'avis du Conseil constitutionnel, dans le passé, et celui de la Cour constitutionnelle actuellement concernant ces institutions et instances, notamment la question de leur indépendance et leur relation avec l'institution législative. De ce fait, nous considérons que ces rapports constituent un instrument pour évaluer l'activité de ces institutions et instances et pour s'arrêter sur leur capacité à être des instances de « bonne gouvernance » se caractérisant réellement par l'intégrité et la transparence dans la gestion des secteurs et champs dont elles sont investies. Par conséquent, il est nécessaire :

En premier lieu, que ces institutions et instances préparent ces rapports avec régularité en veillant au sérieux et au professionnalisme dans cette action ;

En deuxième lieu, mettre en place des délais précis, tel que légalement requis, pour que ces institutions et instances les mettent à la dis-

position des acteurs et du reste des institutions et des autres autorités et du public. Il est également primordial de respecter ces délais, d'autant plus que la pratique démontre le non-respect de certaines instances de ces délais ;

En troisième lieu, ces rapports doivent contenir suffisamment de données et d'informations pertinentes et exactes, ce qui en fera une source essentielle d'information et une référence incontournable pour les acteurs, le gouvernement, le Parlement et le reste des institutions et des citoyens. Ils présenteront également une image fidèle et claire du secteur ou du champ concerné en toute transparence, d'autant plus que certaines instances non constitutionnelles ayant réussi à réaliser des rapports très intéressants constituent des sources crédibles faisant foi.

L'ensemble de ces mesures sont de nature à nous fournir une image réelle du degré de réussite de ces institutions et instances à être des instances « de bonne gouvernance », non seulement dans leur gestion et supervision des secteurs ou champs leur incombant, mais également concernant leur gestion interne, administrative et financière (mode de fonctionnement, processus de recrutement, liquidation du budget) pour qu'elles deviennent un exemple à suivre en matière de gouvernance. Ceci permettra par ailleurs à leurs actions d'être empreintes de transparence, d'intégrité, de neutralité et d'objectivité qui sont autant de qualités fondamentales pour ce type d'institutions et d'instances. Ce n'est qu'à ce titre que leur indépendance sera effectivement renforcée.



Par Hicham Madacha
Universitaire spécialiste des sciences politiques et du droit public

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
ARF de Casablanca - Settat
Direction Provinciale El Fida Mers Sultan
Service des Affaires Administratives et Financières, des Constructions, des Equipements et du Patrimoine

Avis Rectificatif de l'avis d'appel d'offres ouverts sur offres des prix N° 03/E/20

Le Maître d'ouvrage porte à la connaissance du public la rectification dans l'avis parut journal Libération N° 9119 du 18 septembre 2020 d'appel d'offres sur offres de prix N° 03/E/20 ayant pour objet : la prestation **Le Gardiennage et la Surveillance des bâtiments des Sièges administratifs et des Etablissements d'enseignement public qui dépendent de la direction provinciale EL FIDA MERS SULTAN, relevant de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la région CASABLANCA - SETTAT, en deux lots : Lot 1 : le Siège de la Direction Provinciale El Fida Mers Sultan et les établissements d'enseignement secondaires collégiels et qualifiant ; Lot 2 : les établissements d'enseignement primaires.** La rectification est comme suit :

1- Le montant de l'estimation en lettre du lot N° 2 est : **2 222 899,20 Dirhams (deux millions deux cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Dirhams vingt Centimes)**

Les autres éléments de l'avis d'appels d'offres précédent ne sont pas modifiés.

N° 7528/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUADJ
CERCLE OULLED TEIMA
CAIDAT OULED MHALLA
C.T LAKHNAFIF
SERVICE PERSONNEL**

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Par décision N° **18** date du **22/09/2020** du président de la commune LAKHNAFIF

Organisera Le : **18/10/2020** à neuf heures 9 H un examen interne d'aptitude Professionnelle accès au grade suivant :

Grade	Le nouveau grade	Nombre de poste	Conditions requises	Date rte lieu d'examen
ADJ ADMINISTRATIF 3eme G	ADJ ADMINISTRATIF 2eme G	01	6 ANS D'ANCIENNETES AU 22/09/2020	18/10/2020 C.T LAKHNAFIF

-Tous les fonctionnaires de la commune intéressés sont appelés à déposer leur demande de candidature après du bureau des sources humaines.

Le dernière délai de dépôt des demandes de candidatures est fixé au : **16/10/2020.**

N° 7529/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE LA SANTE
DRS SOUSS-MASSA
DELEGATION PROVINCIALE DE TATA



المملكة المغربية
وزارة الصحة
المديرية الجهوية لجهة سوس ماسة
المديرية الإقليمية بطنطا

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **19/10/2020**; il sera procédé, dans la salle des réunions de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivants.

N°AO	objet	Estimation	Caution provisoire	Heures d'ouverture des plis
07/2020/DMST	La maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes et du poste de transformation électrique installés aux différents services relevant de la délégation du Ministère de la santé de la province de Tata	150000.00	5000.00	10h00

Cet appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Délégation du Ministère de la Santé à la Province de TATA ; AV Mohamed V TATA, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés sus indiqué ;
- Soit les transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 7531/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Hassan 1^{er}
Institut Supérieur des sciences de la Santé -Settat

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS OU A MAJORATION
N° 01/ISSS/2020
(Séance Publique)**

Le Mardi 20 octobre 2020 à 11h00; il sera procédé dans les bureaux de l' Institut Supérieur des sciences de la Santé -Settat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert AU RABAIS OU A MAJORATION, pour objet: Travaux de Réaménagement du cafeteria du Bloc Pédagogique au sein de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé de Settat lot unique ».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Economique de Institut Supérieur des sciences de la Santé -Settat, il peut être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma

*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **17.000,00 DH (Dix-sept Mille Dirhams).**

*L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **Huit Cent Soixante-DixMille Huit Cent Cinquante-Quatre ,Quarante CentimeDH TTC (870 854,40 DirhamsToutes Taxes Comprises).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 04, 05 et 10 du règlement de consultation.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service serviceEconomique de Institut Supérieur des sciences de la Santé -Settat
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les envoyer a travers l'adresse électronique suivante www.marchespublics.gov.ma conformément aux dispositions d'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux sera organisée aux locaux de Institut Supérieur des sciences de la Santé -Settat, le **Mardi 06 octobre 2020 à 11h00.**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification

Secteur	Qualification	Classe
A	A5	5

N° 7530/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° 37/INDH/2020**

Le 20/10/2020 à 10:00H, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la province de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance publique, ayant pour objet :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE MARCHE PERMANENT AU QUARTIER KARIAT ECHEMSS A LA VILLE DE SAFI.

Le maître d'Ouvrage est le gouverneur de la province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au secrétariat général de la province de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Caution provisoire : **CENT VINGT MILLE DIRHAMS (120 000,00).**

Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DIRHAMS TTC (7 996 692,00).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis au bureau d'ordre de la province de Safi;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit soumissionner par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualification exigée
A : Construction	3	A2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiments.
L : menuiserie- charpente	2	L8 : Charpente métallique.

N° 7532/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT
DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE CASABLANCA

AVIS RECTIFICATIF CONCERNANT L'AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 15/2020 DU 10/11/2020 A 11h

Le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la logistique de Casablanca porte à la connaissance du Public qu'une erreur est glissée dans l'avis d'appel d'offres n°15/2020 relatif à :

ASSISTANCE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA JETÉE MOULAY YOUSSEF DU PORT DE CASABLANCA

Publié au journal Libération du 21/09/2020 au niveau de l'avis d'appel d'offres.

Soit :

Le **10/11/2020** à **11 heures**

Au lieu de :

Le **11/10/2020** à **11 heures**

Toutes les autres informations concernant le dit appel d'offres demeurent inchangées.

N° 7533/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Éau
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MÉTÉOROLOGIE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 15/2020/DGM/SEGMA

Le présent Appel d'Offres est destiné à la Petite et Moyenne Entreprise Nationale

27/10/2020 à 10H00, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 15/2020/DGM/SEGMA, **Nettoyage des Locaux Administratifs de la Direction Régionale de la Météorologie du Nord-Est, des Centres Provinciaux Météorologiques de Fès Saïs, Meknès, Ifrane, Taza, Taourirt, Oujda, Nador, Bouarfa et Entretien des Parcs Météorologiques à Instruments de la DRMNE et des CPMs de Fès Saïs, Meknès, Nador et Oujda (Préfectures de Fès, Meknès et Oujda et Provinces d'Ifrane, Taza, Taourirt, Nador et Bouarfa).**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **(8.000,00 Dhs) (Huit mille Dirhams),.**

L'estimation des coûts du marché établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **669 311,53 Dhs (Six Cent Soixante Neuf Mille Trois Cent Onze Dirhams Cinquante Trois Centimes TTC)**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Marchés Publics de la Direction Générale de la Météorologie en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit transmettre par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 08 Kaada 1435 (04 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Il est prévu une visite des lieux selon le calendrier suivant :

Siège de la Direction Régionale : Météorologique du Nord-Est à Fès	Le 08/10/2020 à 9H00
Centre Provincial Météorologique à Fès Saïs	Le 08/10/2020 à 10H00.
Centre Provincial Météorologique à Ifrane	Le 08/10/2020 à 13H00.
Centre Provincial Météorologique à Meknès	Le 08/10/2020 à 15H00
Centre Provincial Météorologique à Taza	Le 09/10/2020 à 10H00
Centre Provincial Météorologique à Taourirt	Le 09/10/2020 à 12H00
Centre Provincial Météorologique à Nador	Le 09/10/2020 à 14H00
Centre Provincial Météorologique à Oujda	Le 10/10/2020 à 10H00
Centre Provincial Météorologique à Bouarfa	Le 10/10/2020 à 14H00

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation,

N° 7534/PA

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Il sera procédé au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun, Sis à Avenue MOHAMEDVI Guelmim, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts ci-dessous :

N° AO	OBJETS	LOTS :	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	HEURS D'OUVERTRE DES PLS
14/2020/LAREF.GON	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX ET DES TRAVAUX RELATIVES AUX :	LOT 1 : CONSTRUCTION DE HUIT (08) SALLES DE CLASSES DESTINEES AU BTS AU LYCEE QUALIFIANT TECHNIQUE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 ; QUALIFICATION 1.1 ET 2.1 ; CATEGORIE 4	40 000.00 QUARANTE MILLE	19/10/2020 A 10h00
		LOT 2 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT AL KHAWARIZMI RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 ; QUALIFICATION 1.1 ET 2.1 ; CATEGORIE 4	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 3 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZEYAD A C T FASK RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 ; QUALIFICATION 1.1 ET 2.1 ; CATEGORIE 4	40 000.00 QUARANTE MILLE	
		LOT 4 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT IBRAHIM AL GOURARI RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 ; QUALIFICATION 1.1 ET 2.1 ; CATEGORIE 4	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 5 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT MOULAY RACHID RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 ; QUALIFICATION 1.1 ET 2.1 ; CATEGORIE 4	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 6 : EXTENSION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 ; QUALIFICATION 1.1 ET 2.1 ; CATEGORIE 4	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 7 : CONSTRUCTION DES SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 ; QUALIFICATION 1.1 ET 2.1 ; CATEGORIE 4	60 000.00 SOIXANTE MILLE	
15/2020/LAREF.GON	ETUDES TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX RELATIVES :	LOT 1 : CONSTRUCTION DE HUIT (08) SALLES DE CLASSES DESTINEES AU BTS AU LYCEE QUALIFIANT TECHNIQUE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	60 000.00 SOIXANTE MILLE	19/10/2020 A 11h00
		LOT 2 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT AL KHAWARIZMI RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	60 000.00 SOIXANTE MILLE	
		LOT 3 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZEYAD A C T FASK RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	60 000.00 SOIXANTE MILLE	
		LOT 4 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT IBRAHIM AL GOURARI RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	60 000.00 SOIXANTE MILLE	
16/2020/LAREF.GON	CONTROLE DES ETUDES TECHNIQUES ET DE LA QUALITE DES TRAVAUX RELATIVES :	LOT 5 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT MOULAY RACHID RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	40 000.00 QUARANTE MILLE	19/10/2020 A 12h00
		LOT 6 : EXTENSION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	60 000.00 SOIXANTE MILLE	
		LOT 7 : CONSTRUCTION DES SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	{D14, D15, D16} ou D1	120 000.00 CENT VINGT MILLE	
16/2020/LAREF.GON	CONTROLE DES ETUDES TECHNIQUES ET DE LA QUALITE DES TRAVAUX RELATIVES :	LOT 1 : CONSTRUCTION DE HUIT (08) SALLES DE CLASSES DESTINEES AU BTS AU LYCEE QUALIFIANT TECHNIQUE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	*****	40 000.00 QUARANTE MILLE	19/10/2020 A 12h00
		LOT 2 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT AL KHAWARIZMI RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	*****	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 3 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT TARIK IBN ZEYAD A C T FASK RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	*****	40 000.00 QUARANTE MILLE	
		LOT 4 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT IBRAHIM AL GOURARI RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	*****	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 5 : EXTENSION DU LYCEE QUALIFIANT MOULAY RACHID RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	*****	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 6 : EXTENSION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	*****	30 000.00 TRENTE MILLE	
		LOT 7 : CONSTRUCTION DES SALLES D'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE RELEVANT DE L'AREF GUELMIM OUED NOUN - DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	*****	60 000.00 SOIXANTE MILLE	

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés auprès du service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés et des achats au siège de l'AREF Région Guelmim/Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans le règlement de consultation.

N° 7535/PA

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive De la société GARAGE AUTO LUXE. S.A.R.L / AU L'an 2020 le 23 SEPTEMBRE

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive en date 09 septembre 2020, il est établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques suivantes :
Dénomination: GARAGE AUTO LUXE S.A.R.L / AU
Objet social: REPARTITION MECANIQUE ET ENTRETIEN D'AUTOMOBILES .MARCHAND DES PIECES DETACHEES POUR LES VOITURES ET PEUMATIQUES.
Siège social: 13 LOT AL ASHIKAA GARAGE AU REZ CHAUSSE EL JADIDA
Durée: 99ans
Capital social : 100000, 00 DHS
Gérance: EL BARODI JALAL
Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Première Instance d'el Jadida sous n°25335 date 17 SEPTEMBRE

N° 7547/PA

STE « LOTIVIT »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.E du 26.02.2020 et l'avenant rectificatif du 06.07.2020 de la société « LOTIVIT » SARL, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Immeuble Espace Marina Angle Rue Tarik Ibn Ziyad Et Rue Abdelkrim Benjeloun 5ème Etage.
* Le transfert du siège social de la Société de Fès, Immeuble Espace Marina Angle Rue Tarik Ibn Ziyad Et Rue Abdelkrim Benjeloun 5ème Etage, pour le fixer à Fès : Bureau n° 36. Immeuble Espace Marina Angle Rue Tarik Ibn Ziyad Et Rue Abdelkrim Benjeloun 5ème Etage.
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 23.09.2020 sous le n° de dépôt 2284/2020, et le RC n° 61 219.
LE GERANT

N° 7548/PA

SAMAA CONSEIL

Tél: 0619.322.303
E-mail : samaa.conseil@gmail.com
CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 28/08/2020 à Casa, il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « MOUTAWAKIL NEGOCE »
Objet : Négociant.
Siège social : Casablanca, 13, Rue 108, Hay Moulay Abdellah Bd Taza Ain chock.
Capital social : 100.000,00 dirhams divisés en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, libérées et réparties comme suit :
- Mr EL MEHDI MOUTAWAKIL : 500 parts
- Mr KHALID MOUTAWAKIL : 500 parts
Gérance : M. EL MEHDI MOUTAWAKIL et KHALID MOUTAWAKIL, cogérants pour une période indéterminée.
Durée : 99 ans.
Dépôt légal : a été effectué au CRI de Casablanca. RC N° 472183.
Pour extrait et mention

N° 7549/PA

SAMAA CONSEIL

Cabinet d'affaires & domiciliation
Tél: 0619.322.303
E-mail : samaa.conseil@gmail.com

CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en date du 28/08/2020 à Casa, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : «CITYMO TRANS»
Objet : Entrepreneur de transport de marchandises.
Siège social : Casablanca, 13, Rue 108, Hay Moulay Abdellah Bd Taza Ain chock.
Capital social : 100.000,00 dirhams divisés en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, libérées et réparties comme suit :
- Mr YOUNESS MAACHI : 1000 parts
Gérance : M. YOUNESS MAACHI, gérant unique pour une période indéterminée.
Durée : 99 ans.
Dépôt légal : a été effectué au CRI de Casablanca. RC N° 472033.
Pour extrait et mention

N° 7550/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER

WARDAT LEBNAN "S.A.R.L AU"
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 04/09/2020. Il a été établi les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: WARDAT LEBNAN "S.A.R.L AU"
OBJET : FAST - FOOD-SNACK
LE SIEGE : Casablanca, 55 Bd Zerkoutni Espace Zerkoutni 1er Etg Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune
- Mr YOUNES ABID... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE: La société est gérée par Mr YOUNES ABID
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N° 472821.
Pour extrait et mention

N° 7551/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER

NES REFERENCE "S.A.R.L AU"
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 14/09/2020. Il a été établi les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: NES REFERENCE "S.A.R.L AU"
OBJET : AGENCE DE DOCUMENTATIONS ET ORGANISATIONS A T I O N COMMERCIALE, IMPORT EXPORT.
LE SIEGE : CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100

parts de 100

DHS chacune:
- Mme NESMA KHALIDI... 1000,00 Parts
Soit un total de 1000,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mme NESMA KHALIDI
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N° 472807.
Pour extrait et mention

N° 7552/PA

ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER

BULDING MANIA "S.A.R.L AU"
Constitution
Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 28/08/2020. Il a été établi les statuts d'une S.A.R.L AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION: BULDING MANIA "S.A.R.L AU"
OBJET : DECORATION, TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS
LE SIEGE: CASABLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG Q.H.
CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100 parts de 100 DHS chacune
- Mme KAOUTAR HOUT... 100,00 Parts
Soit un total de 100,00 Parts
GERANCE : La société est gérée par Mme KAOUTAR HOUT
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N° 472819.
Pour extrait et mention

N° 7553/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
COMMUNE DE TIDZI
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 02 / 2020
Le Vendredi 23 Octobre 2020 , à 10H00 il sera procédé, au siège de la commune de Tidzi à la Province d'Essaouira, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Location des dépenses communales du Souk Tidzi au titre de l'année 2021.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la régie des recettes de la Commune de Tidzi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : 10.000.00 (Dix mille dirhams).
Le montant de l'estimation des prestations est fixé à : 72.000.00 DH (Soixante douze mille Dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
COMMUNE DE TIDZI
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 02 / 2020

Le Vendredi 23 Octobre 2020 , à 10H00 il sera procédé, au siège de la commune de Tidzi à la Province d'Essaouira, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Location des dépenses communales du Souk Tidzi au titre de l'année 2021.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la régie des recettes de la Commune de Tidzi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : 10.000.00 (Dix mille dirhams).
Le montant de l'estimation des prestations est fixé à : 72.000.00 DH (Soixante douze mille Dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et du Transport, de la logistique et de l'Eau
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/DPDPM / 2020
Séance Publique
Le Mardi 20 Octobre 2020 à 10Heures 30 mn, il sera pro-

cé, dans les locaux de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : L'acquisition de matériel informatique. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés Service de Comptabilité et Marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public et Maritime Hay Nahda II, Takadoum, BP 5131a Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dixmilles dirhams (10 000,00DH).
L'estimation des coûts des prestations objet de l'avis d'appel d'offres est fixée à la somme de Quatre Cent QuarantemillesHuit Cent Quatre vingt dirhams toutes taxes comprises TTC,(440.880,00 DH)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à rabat.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des Marchés à la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime avant le Lundi 19 Octobre 2020 à 15heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime - RABAT-TAKADOU
Tel : 06-65-51-02-00/01/02-05-37-75-39-45 Fax : 05-37-75-00-11

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
COMMUNE DE TIDZI
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 03/2020
Le Vendredi 23 Octobre 2020 , à 12H00, il sera procédé, au siège de la commune de Tidzi à la Province d'Essaouira, l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Location de l'abattoir de la Commune de Tidzi au titre de l'année 2021.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de la régie des recettes de la Commune de Tidzi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à : 10.000.00 (Dix mille dirhams).
Le montant de l'estimation des prestations est fixé à : 120.000,00 DH (cent vingt mille Dirhams).
Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatifs aux marchés publics.

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement et du Transport, de la logistique et de l'Eau
Direction des Ports et du Domaine Public Maritime
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 04/DPDPM / 2020
Séance Publique
Le Mardi 20 Octobre 2020 à 10Heures 30 mn, il sera pro-

cé, dans les locaux de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : L'acquisition de matériel informatique. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés Service de Comptabilité et Marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public et Maritime Hay Nahda II, Takadoum, BP 5131a Rabat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à partir de l'adresse électronique: www.marchespublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de dixmilles dirhams (10 000,00DH).
L'estimation des coûts des prestations objet de l'avis d'appel d'offres est fixée à la somme de Quatre Cent QuarantemillesHuit Cent Quatre vingt dirhams toutes taxes comprises TTC,(440.880,00 DH)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à rabat.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis
• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau des Marchés à la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime avant le Lundi 19 Octobre 2020 à 15heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation
Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime - RABAT-TAKADOU
Tel : 06-65-51-02-00/01/02-05-37-75-39-45 Fax : 05-37-75-00-11

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la Jeunesse et des Sports
Direction Provinciale Figuig
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
n°1/2020 du 19/10/2020
Le 19/10/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRA-

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION MARRAKCH - SAFI
DIRECTION PROVINCIALE D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 02/ KELAA/2020

Le 20/10/2020 à 10 h il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale concernant :

Etudes architecturales et suivi des travaux de construction de Soixante deux (62) salles de préscolaire relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (8 680 000,00 DH) Huit millions Six Cent Quatre Vingt mille dirhams. Le contenu ainsi que la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions

des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna ;
- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation architecturale.

N° 7561/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION MARRAKCH - SAFI
DIRECTION PROVINCIALE D'EL KELAA DES SRAGHNA

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/ KELAA/2020

Le 22/10/2020 à 10 h, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech -Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale

concernant :
Etudes architecturales et suivi des travaux de renouvellement de soixante dix (70) salles en préfabriqué aux écoles primaires relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma ».

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (10 500 000,00 DH) Dix millions cinq cent mille dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna ;
- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation architecturale.

N° 7562/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA

CONSEIL PROVINCIAL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 17/2020

Le jeudi 22 octobre 2020 à 11 heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : Assistance technique et suivi travaux de réalisation de stations de relogement plus conduites de refoulement et stations de tête pour la réutilisation des eaux usées traitées de la ville d'Oued Zem à des fins agricoles.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du

bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à trois mille dirhams (3.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent cinquante six mille dirhams (156.000,00 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 joumada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
-Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga ;
-Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

-Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 7563/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère De L'intérieur
Wilaya Région Guelmim-Oued Noun
Province De Guelmim
Cercle Bouizakarne
Caidat Aday
Commune Aday

AVIS d'examen d'aptitude professionnelle

Le président de la commune d'Aday Avisa qu'il sera organisé le 14 novembre 2020 à partir de 10heures du matin au siège de la commune une examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 au profit des fonctionnaires relevant du budget de la commune d'Aday ayant au moins 6 ans de services dans leur grade jusqu'à 31 - 12 - 2020 et ce conformément au tableau suivant

Cadre et Grade initial	Cadre et Grade d'avancement	Condition d'admission	Nombre de postes	Délai de dépôt des dossiers
Adjoint technique 3 ^e Grade Echelle6.	Adjoint technique 2 ^e Grade Echelle7.	L'examen d'aptitude professionnelle est ouvert au profit des fonctionnaires ayant au moins 6 ans de services dans leur grade jusqu'à 31 - 12 - 2020 .	Une poste	Les demandes des candidatures doivent être déposées au bureau d'ordre au siège de la commune d'Aday dans un délai ne dépassant pas le :05 novembre 2020

N° 7560/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 15/2020

Le mardi 20 octobre 2020 à 11 heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Travaux de réalisation de stations de relogement plus conduites de refoulement et stations de tête pour la réutilisation des eaux usées traitées de la ville d'Oued Zem à des fins agricoles.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à cent vingt mille Dirhams (120.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de six million huit cent trois mille neuf cent vingt trois dirhams et vingt centimes (6.803.923,20 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 joumada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur A	Classe 3	Qualification A4
Secteur I	Classe 3	Qualification I6

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 7564/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
REGION BENI MELLAL KHENIFRA
PROVINCE DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 18/2020

Le mercredi 21 octobre 2020 à 11 heures. Il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de Khouribga, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Travaux de construction de la piste reliant la RP 3533 et la RP 3508 à la commune de Chougane/Province de Khouribga.

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du service des Marchés relevant du Conseil Provincial de Khouribga. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à deux cent mille Dirhams (200.000,00 dhs).

L'estimation globale des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Onze millions huit cent trente trois mille six cent soixante neuf dirhams et vingt centimes (11.833.669,20 dhs) TTC.

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 08 joumada I 1434 (20mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés du conseil provincial de Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics. www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, la classe minimale et les qualifications ci-après :

Secteur B	Classe 2	Qualification B1 - B3 - B5
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 04 du règlement de la consultation.		

N° 7565/PA

CONSTITUTION ** TADENST DISTRIBUTION ** SARLAU
 Siège social : 117 RUE IBNOU MOUNIR, RESIDENCE AZZARKA ,1er étage, Apt 2, MAARIF CASABLANCA

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 12/08/2020 il a été établi les statuts d'une SARL dont les caractéristiques sont :
 Dénomination : TADENST DISTRIBUTION
 Forme : SARLAU
 Objet : ACHAT VENTE ET DISTRIBUTION DE MARCHANDISES ET PRODUITS ALIMENTAIRE
 Durée : 99 ans
 Capital : 100 000,00 dhs de (1000) parts sociales de 100,00 dh chacune repartis comme suit :
 - Mr. ALHIANE BAHCINE Titulaire de la CIN° B130310 : 1000 Parts
 Année sociale : commence le 1er janvier au 31 décembre.
 La Gérance : «TADENST DISTRIBUTION»
 S.A.R.L.A.U : Mr. ALHIANE BAHCINE Titulaire de la CIN° B130310
 RC N° : 471785 Casablanca
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, sous le numéro 745637 .LE 11 /09/2020

N° 7541/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Taounate
 Cercle de Taounate
 Caidat de Bouhouda
 Commune de Bouhouda
 Avis d'appel d'offres ouvert N° : 07/2020

Le Mercredi 21 octobre 2020 à 11 heures du matin, il sera procédé au centre de Bouhouda siège de la commune Bouhouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

- Location de trois boutiques commerciales : 2 au centre de Had Bni Berber, commune de Bouhouda, 1 au centre de Bouhouda.
 - Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la commune de Bouhouda, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
 - Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : mille dirhams (1000.00 DHS).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° : 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 7542/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RE-

CHERCHE SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 09/EXP/2020
 Le 05/11/2020 à 10h00, Il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires en 2 lots :

Lot n° 1 : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires, Cercle Tahanaout, Amezmiz et Asni ;
 Lot n° 2 : Approvisionnement des cantines des établissements de l'enseignement scolaire primaire relevant de la direction provinciale Al Haouz en pain et denrées alimentaires, Cercles Ait Ourir et Touama.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
 - Lot n° 1 : 60 000,00 (Soixante mille DIRHAMS).
 - Lot n° 2 : 60 000,00 (Soixante mille DIRHAMS).

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n°1 : 5 108 040,00 DHS TTC (Cinq millions cent huit mille quarante Dirhams TTC) ;
 - Lot n°2 : 5 288 280,00 DHS TTC (Cinq millions deux cent quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingts Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 7543/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE

LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION & DE FORMATION MARRAKECH SAFI

DIRECTION PROVINCIALE AL HAOUZ
 SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES, DES CONSTRUCTIONS, DES EQUIPEMENTS ET DU PATRIMOINE

BUREAU DES MARCHES
 AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 43/INV/2020
 Le 19/10/2020 à 11h00, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale AL HAOUZ TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : l'Acquisition du mobilier d'enseignement pour l'équipement des espaces d'information et d'aide à l'orientation des établissements scolaires relevant de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au sein de la Direction Provinciale AL HAOUZ – TAHANAOUT. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2 000,00 DHS TTC (Deux mille Dirhams TTC).

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 74 700,00 DHS TTC (Soixante-quatorze mille sept cents Dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale AL HAOUZ.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres électroniquement via le portail de marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres ouvert.

N° 7544/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Province de Sidi Ifni
 Commune de Sidi Ifni
 Avis d'Appel d'offres ouvert sur offre de prix
 N°05/2020/BC

Le : 20 Octobre 2020 à 10h30mn, il sera procédé, en séance publique dans le bureau du président du conseil communal de Sidi Ifni à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour ACHAT DE CIMENT,

TROTTOIRS ET CARRÉAUX

• Projets réservés aux petites et moyennes entreprises.

• Le cautionnement Provisoire est fixé à la somme de sept mille cinq cent dirhams (7 500,00)

• L'Estimation du cout des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : quatre cent quatre-vingt-douze mille sept cent vingt dirhams, (492 720,00) TTC.

Les dossiers d'appel d'offre peuvent être retirés au bureau des marchés de la Commune de Sidi Ifni, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2.12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre communal.

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

• Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 6 de l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N° 7545/PA

إعلان عن البرنامج التوقيعي المزمع القيام به خلال السنة المالية 2020

تنفيذا لمقتضيات المرسوم رقم 2.06.388 بتاريخ 16 محرم 1428 الموافق ل 5 فبراير 2007 المتعلق بتحديد شروط وأشكال إبرام صفقات الدولة وكذا بعض النصوص المتعلقة بمراقبتها وتبنيها يعترزم المجلس الجماعي الخنافية طرح مساطر طلب العروض لانتاج برنامج مشاريع برسم السنة المالية 2020 وذلك قصد البيان وبهدف الإعلام يتضمن المشاريع التالية :

1- الأشغال

نوع الخدمات	موضوع الأشغال	موقع الأشغال	طريقة الإبرام	التاريخ المحتمل لظرفها	مراجع المصلحة المختصة
تهيئ بناء بناء بناء أشغال	تهيئ المسالك صهاريج الماء الصالح للشرب بناء الطرق الرئيسية للدواوير التابعة للجماعة الجسور توسيع الشبكة الكهربائية و بناء مراكز التحويل حفر الآبار	مسالك الدواوير التابعة للجماعة الدواوير التابعة للجماعة الدواوير التابعة للجماعة الدواوير التابعة للجماعة الدواوير التابعة للجماعة	طلبات عروض مفتوحة	خلال السنة	مصلحة الصفقات بجماعة الخنافية الهاتف: .05.28.54.02.68 crlakhnafif@yahoo.com

2- التوريدات

نوع التوريدات	موضوع التوريدات	مكان التوريد	طريقة الإبرام	التاريخ المحتمل لظرفها	مراجع المصلحة المختصة
الماء الصالح للشرب	محطات ضخ القنات ورفع المياه	فدرالية الماء الصالح للشرب	طلبات عروض مفتوحة	خلال السنة	مصلحة الصفقات بجماعة الخنافية الهاتف: .05.28.54.02.68 crlakhnafif@yahoo.com

3- الخدمات

نوع الخدمات	موضوع الخدمات	مكان التوريد	طريقة الإبرام	التاريخ المحتمل لظرفها	مراجع المصلحة المختصة
الدراسات التقنية	دراسات تقنية مختلفة	جماعة الخنافية	طلبات عروض مفتوحة	خلال السنة	مصلحة الصفقات بجماعة الخنافية الهاتف: .05.28.54.02.68 crlakhnafif@yahoo.com

N° 7546/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
« SPACE TRADING »
SOCIETE RESPONSABILE LIMITE D'ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 100 000.00 DH
SIEGE SOCIAL: GROUPE ATAKADDOUM GH-17
ETAGE 2 SIDI BERT-NOUSSI CASABLANCA
RC: 388173

L'associé unique de la société « SPACE TRADING » SARL AU en date du 18/08/2020, ont décidé ce qui suit :
Cession de 1000 parts social de la société par Mr, ABDELHADI KAOUKAB RAJL, Titulaire de la CIN N° M424945, au profit de Mr. FALHI KARIM, Titulaire de la CIN N° BE656612.
Démission de gérant, Mr, ABDELHADI KAOUKAB RAJL, Titulaire de la CIN N° M424945 et nomination nouveau gérant Mr. FALHI KARIM, Titulaire de la CIN N° BE656612.
Modification et mise à jour de statut
Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 04/09/2020 sous le N° 19138.

N° 7538/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE , DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DES EAUX ET FORETS
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE DE RABAT - SALE - KENITRA
ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 05/2020/EAT
(Séance publique)
Le 20 Octobre deux mille vingt (20/10/2020) à dix heures (10 H), il sera procédé dans la salle des réunions de l'Ecole d'Agriculture de TEMARA, à l'ouverture des plis relatifs aux travaux d'aménagement des bâtiments de l'Ecole d'Agriculture de Témarâ et leurs annexes de l'Ecole d'Agriculture de Témarâ sise dans la commune de Mers El kheir - route de

sidi yahya - Préfecture de Skhirat -Témara /Maroc. (Lot unique).
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du marché de l'Ecole sise à l'adresse précitée, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.
Les cautionnements provisoires sont fixés à la somme de : 30 000,00 Dhs (Trente Mille dirhams).
L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Un million deux cent sept mille huit dirhams toutes taxes comprises (1 207 008,00 Dh TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit, déposer contre récépissé, leurs plis auprès du bureau d'ordre de l'Ecole d'Agriculture de Témarâ
- Soit soumissionner électroniquement via le portail des marchés publics.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Il est prévu une visite des lieux le 09 Octobre 2020 à 10 H 00 min, à l'Ecole de l'Agriculture de Témarâ.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 7539/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau
DIRECTION REGIONALE DU NORD
Travaux de réhabilitation et remise en état des installations d'AEP du centre Tassift.
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT- N° 136DR9/C/AMN/2/2020
La Direction REGIONALE DU NORD de l'ONEE-Branche Eau, sise à Tanger lance le présent appel d'offres qui concerne : Travaux de réhabilitation et remise

en état des installations d'AEP du centre Tassift.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'éleve à 1 300 000,00 DH TTC
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 13 000,00 DHou son équivalent en devise librement convertible

Le dossier de consultation (RCDP, RCDG, CCAF, CCAF, CCTP, Définition et Bordereau des Prix) est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma>.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE - Branche Eau à l'adresse : <http://www.onee.ma/> (Espace Entreprise - rubrique Achats).

En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE-Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception du dossier par le destinataire.
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Nord, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger, avant la date et heure de la séance d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le 28/10/2020 à 10h00 à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche eau, 6, Rue Melilla, Castilla, Tanger.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics.

N° 7540/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE KHOURIBGA
CERCLE DE BEJAAD
CAIDAT DES O . Y ET BENI BATAOU
COMMUNE DE BENI ZRANTEL

AVIS RECTIFICATIF

L'avis publié dans le Quotidien Libération n° 9124 du : 24 / 09 / 2020 , de l'appel d'offres ouvert N° 1 /2020 pour les Travaux : D'APPROFONDISSEMENT , D'EXTENSION ET D'EQUIPEMENT DE PUITs EN PANNEAUX SOLAIRES AUX ZONES SIDI EL BAITAR , CHGAGA ET TAKBALT A LA COMMUNE TERRITORIALE DE BENI ZRANTEL - PROVINCE DE KHOURIBGA-

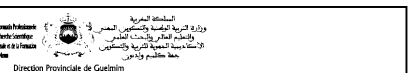
Est rectifié comme suit :

-à ajouter dans le dossier technique en plus des pièces publiées , les pièces suivantes :

- Un certificat de conformité du tubage fourni par le fabricant
- Fiches techniques et catalogue des matériels comme indiqués au descriptif du marché aux prestations suivantes : Prix n° 13 , Prix n° 21 , Prix n° 24 et Prix n° 25

- le reste est inchangé

N° 7536/PA



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de GUELMIM, à l'ouverture des plis des appels d'offres ouverts indiqués dans le tableau suivant:

N° AO	OBJET	LOTS :	CERTIFICATS D'APPEL D'OFFRE / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRES	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
36/2020/BLDPMENG	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NEUF (09) CANTINES SCOLAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	42 900,00 DHS Quarante deux mille neuf cent dix	**** DHS	20/10/2020 09h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES MULTIMÉDIA AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	25 500,00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dix	**** DHS	
37/2020/BLDPMENG	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE AU SEIN DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	15 000,00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	20/10/2020 10h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	42 000,00 DHS Quarante deux mille dhs	**** DHS	
38/2020/BLDPMENG	ETUDES GEOTECHNIQUES ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS ADMINISTRATIFS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	36 000,00 DHS Trente six mille dhs	**** DHS	20/10/2020 11h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMÉDIA AU SEIN DE LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	15 900,00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	
39/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	Lot 1 : TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI A LA CT IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	69 750,00 DHS Solxante neuf mille sept cent cinquante dhs	**** DHS	20/10/2020 12h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOUTURE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	35 700,00 DHS Trente cinq mille sept cent dix	**** DHS	
40/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) TERRAINS DE SPORT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	ACTIVITE 1 ET 2 QUALIFICATION EGI ET CQ1 CATEGORIE 4	48 000,00 DHS Quarante huit mille dhs 00 cts	**** DHS	20/10/2020 14h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE SUBSTITUTION DE 72 (SOIXANTE DOUZE) SALLES PRÉFABRIQUÉES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	(D14, D15, D16)	26 700,00 DHS Vingt six mille sept cent dix	**** DHS	
41/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) TERRAINS DE SPORT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	150 000,00 DHS Cent cinquante mille dhs	**** DHS	20/10/2020 15h00
		Lot 2 : TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI A LA CT IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	58 500,00 DHS Cinquante huit mille cinq cent dix	**** DHS	
42/2020/BLDPMENG	ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES MULTIMÉDIA AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	(D14, D15, D16)	37 500,00 DHS Trente sept mille cinq cent dix	**** DHS	20/10/2020 16h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	(D14, D15, D16)	51 000,00 DHS Cinquante et un mille dhs	**** DHS	
43/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS ADMINISTRATIFS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	(D14, D15, D16)	45 000,00 DHS Quarante cinq mille dhs 00 cts	**** DHS	20/10/2020 16h00
		Lot 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES MURS DE CLOUTURE DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	46 500,00 DHS Quarante six mille cinq cent dix	**** DHS	
44/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CINQ (05) TERRAINS DE SPORT AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	56 700,00 DHS Cinquante six mille sept cent dix	**** DHS	20/10/2020 16h00
		Lot 2 : TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI A LA CT IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	85 200,00 DHS Quatre vingt cinq mille deux cent dix	**** DHS	
45/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 3 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMÉDIA AU SEIN DE LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	25 500,00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dix	**** DHS	21/10/2020 09h00
		Lot 4 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SIÈGE DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM	(D14, D15, D16)	15 000,00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	
46/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 2 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SIX (06) SALLES D'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	(D14, D15, D16)	35 700,00 DHS Trente cinq mille sept cent dix	**** DHS	21/10/2020 10h00
		Lot 3 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	33 000,00 DHS Trente trois mille dhs	**** DHS	
47/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 4 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SEPT (07) SALLES INTÉGRÉES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRES RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	35 700,00 DHS Trente cinq mille sept cent dix	**** DHS	21/10/2020 10h00
		Lot 5 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'INTERNAT DU LYCEE COLLEGIAT IMAM MALEK RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	25 500,00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dix	**** DHS	
48/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 6 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE TROIS (03) INTERNATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUALIFIANT RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	(D14, D15, D16)	33 000,00 DHS Trente trois mille dhs	**** DHS	21/10/2020 10h00
		Lot 7 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NEUF (09) CANTINES SCOLAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	42 900,00 DHS Quarante deux mille neuf cent dix 00 cts	**** DHS	
49/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 8 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES MULTIMÉDIA AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	25 500,00 DHS Vingt cinq mille cinq cent dix	**** DHS	21/10/2020 09h00
		Lot 9 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMÉDIA AU SEIN DE LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	15 900,00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	
50/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 1 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS ADMINISTRATIFS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM	*****	36 000,00 DHS Trente six mille dhs	**** DHS	21/10/2020 10h00
		Lot 2 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	*****	42 000,00 DHS Quarante deux mille dhs 00 cts	**** DHS	
51/2020/BLDPMENG	CONTRÔLE TECHNIQUE ET SUIVI DES :	Lot 3 : TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT EL MOUKHTAR SOUSSI A LA CT IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	69 750,00 DHS Solxante neuf mille sept cent cinquante dhs	**** DHS	21/10/2020 10h00
		Lot 4 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE AU SEIN DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP GUELMIM.	*****	15 000,00 DHS Quinze mille dhs	**** DHS	

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale Guelmim ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction provinciale Guelmim ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° 20/14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4-5-6 des règlements de consultation.

N° 7537/PA

Sport

Le WAC tient sa première recrue de taille

Ayoub El Kaabi wydadi pour de bon



Ce qui était dans l'air il y a quelques jours, est désormais acté. Le transfert d'Ayoub El Kaabi au Wydad a été officialisé mercredi, alors qu'aucune information concernant le montant ou la durée du contrat n'a été divulguée jusqu'à présent.

D'après certaines sources, Ayoub El Kaabi qui a été convoité par plusieurs clubs dont les formations égyptiennes d'Al Ahly et de Pyramids ou encore tunisienne de l'Espérance, aurait fait du Wydad sa première option quitte à faire des concessions conséquentes, sachant qu'il avait la possibilité d'empocher davantage d'argent puisque sa transaction a eu lieu sous forme de transfert libre.

Après avoir évolué à titre de prêt en ce début de saison avec les Rouge et Blanc, El Kaabi retrouvera donc la demeure des Rouges à partir de la saison prochaine et passe pour être la première recrue wydadi de taille. Ce qui ne peut que conforter, en ces moments difficiles que traverse le club, le président Saïd Naciri, qui avait laissé entendre que le WAC allait renforcer ses rangs

par des joueurs de qualité et que l'annonce des nouveaux arrivés se fera en temps opportun.

Et pour ce transfert, l'on peut dire que les deux parties sont gagnantes. En rejoignant le WAC, Ayoub El Kaabi est bien parti pour retrouver le devant de la scène nationale et continentale, ce qui pourrait lui ouvrir, au cas où il se montrerait performant, les portes des équipes nationales sinon première, du moins celle des locaux qui disputera bientôt les phases finales du CHAN au Cameroun. Des distinctions qui devraient baliser de nouveau au natif de Casablanca le chemin du professionnalisme, et c'est d'ailleurs l'une des raisons qui l'ont incité à signer avec le Wydad, tant que la direction des Rouges ne devrait pas s'opposer à un éventuel transfert vers un championnat étranger.

Pour le WAC, le recrutement d'Ayoub El Kaabi est perçu comme un joli coup dans la mesure où l'effectif du club ne dispose pas d'un avant-centre de métier et continuer à colmater la brèche avec le Congolais Kazadi ne peut pas s'éterniser.

A noter qu'Ayoub El Kaabi, qui avait résilié son contrat à l'amiable avec le club chinois de Hebei Fortune, avait porté, comme précité, en ce début de saison les couleurs du WAC à titre de prêt durant six mois. Lors de son court passage chez le WAC, il n'avait pas manqué de s'illustrer puisqu'en six matches, il a pu inscrire cinq buts.

Il convient de rappeler qu'Ayoub El Kaabi, 27 ans, avait été sacré meilleur buteur du championnat D2 avec le RAC en 2017 avec 25 buts. Une performance qui lui a permis de changer de standing et de retrouver en 2018 l'ambitieuse formation berkanie de la RSB avec laquelle il a été récompensé comme meilleur joueur et meilleur buteur en Coupe de la CAF (2017-2018) avec 6 réalisations. Il avait aussi terminé meilleur joueur et buteur (9 buts) du Championnat d'Afrique des nations 2018, des distinctions qui lui ont permis un départ au championnat chinois au sein du club de Hebei Fortune contre la coquette somme de 5 millions de dollars.

Mohamed Bouarab

28^{ème} journée de la Botola Pro D2

Voici le programme de la 28^{ème} journée de la Botola Pro D2 de football, qui aura lieu lundi 28 septembre à 16 heures :

AS Salé - Chabab Rif Al Hoceïma (Stade Boubker Amer - Salé)

Chabab Atlas Khénifra - Wydad Témara (Stade Municipal - Khénifra)

Club Jeunesse Benguerir - Jeunesse Sportive Salmi (Stade Municipal - Benguerir)

Ittihad Khémisset - Widad de Fès (Stade Maamoura - Khémisset)

Maghreb de Fès - Chabab Mohammédia (Stade Hassan II - Fès)

Olympique Dcheïra - Kawkab Marrakech (Stade Ahmed Fana - Dcheïra)

Racing Casablanca - Kénitra Athlétique Club (Stade Père Jégo - Casablanca)

Union Sidi Kacem - Tihad Casablanca (Stade Municipal - Machraa Belakhsiri)

Bonne opération de la RSB

IRT-RCAZ accouche d'un nul



La Renaissance sportive de Berkane (RSB) s'est imposée, mercredi soir à domicile, face à l'AS FAR sur le score de 2 buts à 1, en match de mise à jour de la 25^{ème} journée de la Botola Pro D1.

Le capitaine de la RSB, Mohammed El Aziz, a offert la victoire aux siens (7^e, 62^e

s.p), alors que Hamza Goudali avait égalisé entre-temps pour les Militaires (37^e).

A la faveur de ce succès, les Berkanis ont rejoint à la 2^e place le Wydad Casablanca avec 47 unités, tandis que l'AS FAR occupe toujours la 6^e position avec 36 points.

Par ailleurs et pour le compte de cette même journée, l'Ittihad de Tanger (IRT) et la Renaissance Zemamra (RCAZ) se sont quittés sur un nul blanc (0-0), mardi soir au Grand stade de Tanger.

Suite à ce résultat, qui n'arrange en rien les affaires des deux protagonistes qui cherchent à s'extirper de la zone de turbulences, l'IRT stagne à la 13^e place avec 27 points, devançant son adversaire du jour d'une unité (14^e/26 pts).

A noter que le 3^{ème} match comptant pour cette 25^{ème} journée est le derby WAC-Raja qui devait avoir lieu hier soir au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca.

Al Hilal éliminé de l'AFC à cause du Covid-19

Frappé de plein fouet par le coronavirus, le club saoudien d'Al Hilal a été éliminé mercredi de la Ligue des champions d'Asie après avoir été incapable d'aligner un nombre suffisant de joueurs pour son match de mercredi.

Al Hilal n'a pas pu mettre 13 joueurs sur sa feuille de match pour rencontrer le Shabab Al Ahli Dubai mercredi. La Confédération asiatique de football (AFC) considère donc qu'il s'est "retiré de la compétition" alors qu'il était déjà qualifié pour les huitièmes de finale.

"Tous les matches joués par Al Hilal, qui n'a nommé que 11 joueurs (pour mercredi) sont considérés comme nuls et non avenue", précise l'AFC, en vertu des règlements de la C1 asiatique modifiés suite à la pandémie de coronavirus.

Conséquence directe, le Pakhtakor

(Ouzbékistan) et le Shabab Al Ahli (Dubai) sont qualifiés pour les 8^e de finale.

Al Hilal n'avait enregistré que 30 joueurs, au lieu des 35 autorisés, pour cette phase de poules à Doha dont 15 étaient déjà infectés dimanche lors du premier match contre les Iraniens de Shahr Khodro (0-0).

La demande de report du match de mercredi par Al Hilal et la fédération saoudienne, qui avançaient des "circonstances exceptionnelles", n'a pas été acceptée par l'AFC, afin de ne pas perturber le programme des matches de cette conférence ouest, à Doha.

Le club saoudien avait remporté la finale de la C1 asiatique la saison dernière en battant les Uruwa Red Diamonds (Japon) en finale. La finale de cette édition 2020 est prévue en décembre.

PSG-OM

Epilogue

Neymar attendu le 30 septembre

Di Maria suspendu quatre matches pour un crachat



Bientôt l'épilogue ? La commission de discipline de la Ligue (LFP) va juger le 30 septembre les accusations de racisme autour de Neymar, dossier sensible né du houleux "Clasico" entre le PSG et l'OM qui a aussi conduit, mercredi, à la suspension de quatre matches d'Angel di Maria.

Après une première salve de sanctions la semaine dernière, le deuxième acte des prolongations entre le Paris SG et Marseille a eu comme protagoniste l'attaquant argentin, accusé d'avoir craché en direction d'Alvaro Gonzalez, sans toutefois l'atteindre.

Non-sanctionné durant la rencontre remportée par les Phocéens le 13 septembre (1-0), Di Maria a été rattrapé par les images de télévision, qui ont convaincu la commission de discipline de le convoquer.

L'instance lui a infligé une suspension de quatre matches, alors qu'il en risquait jusqu'à six selon le barème de référence de la Fédération (FFF).

Le PSG peut faire appel de cette décision

devant la FFF.

Sa sanction prenant effet le 29 septembre, Di Maria peut jouer dimanche à Reims en Championnat. Mais il ne pourra revenir en Ligue 1 que lors du week-end du 8 novembre, pour la réception de Rennes.

Cette longue absence en L1 est un nouveau coup dur pour l'entraîneur parisien Thomas Tuchel, qui doit composer avec d'autres suspendus, des blessés, et des cadres qui reviennent à la compétition après avoir été testés positifs au Covid-19 début septembre.

"Dima" est un incontournable de son système, un des "Quatre fantastiques" aux côtés de Neymar, Kylian Mbappé et Mauro Icardi, qui avait marqué son premier but de la saison à Nice dimanche dernier (3-0).

Mais Tuchel n'est peut-être pas au bout de ses peines: l'électrique "Clasico" va connaître un nouvel épisode, certainement le dernier, lors de la prochaine réunion de la commission de discipline, le 30 septembre.

L'instance va se pencher sur les propos

racistes qu'aurait tenus Alvaro envers Neymar, qui assure avoir été traité de "singe".

"On sait qu'il y a eu un échange de propos. Mais aujourd'hui, les certitudes ne sont pas suffisantes pour convoquer les joueurs", déclarait le président de la commission de discipline, Sébastien Deneux, le 16 septembre.

L'instance a ainsi décidé de passer à l'étape suivante, après une semaine de feux et contre-feux médiatiques, alimentés par les médias et les deux clubs qui assurent disposer d'images appuyant leur position.

Des experts en lecture labiale consultés par la chaîne brésilienne TV Globo et le quotidien Le Parisien ont notamment indiqué qu'Alvaro a bien dit "mono" ("singe" en espagnol) à Neymar.

L'OM a répliqué en faisant savoir qu'il avait des images de Neymar proférant une insulte raciste au Japonais Hiroki Sakai, a indiqué mardi à l'AFP une source proche du club.

Une chaîne espagnole a aussi assuré que "Ney" aurait proféré des injures homo-

phobes envers Alvaro, suscitant des condamnations du collectif Rouge Direct luttant contre l'homophobie dans le sport.

"L'instruction permettra de révéler s'il y a d'autres faits susceptibles d'entraîner des conséquences sur un plan disciplinaire", a indiqué Deneux.

Le règlement disciplinaire de la FFF prévoit jusqu'à dix matches de suspension pour un "comportement raciste ou discriminatoire".

L'électrique rencontre de la 3e journée a déjà donné lieu à une première salve de sanctions, suite au début de bagarre dans les arêts de jeu qui a provoqué cinq cartons rouges.

Les Parisiens Layvin Kurzawa (6 matches), Neymar (2 matches ferme plus un avec sursis) et Leandro Paredes (2 matches ferme plus un avec sursis) ainsi que les Marseillais Jordan Amavi (3 matches) et Dario Benedetto (1 match) ont aussi écopé de suspensions selon leur implication dans les échauffourées.

En partance vers l'Atlético Madrid, Luis Suarez quitte l'entraînement du Barça en larmes



Barça, programmé à 09h00 GMT, Luis Suarez a quitté le centre d'entraînement du club dans sa voiture, s'essuyant les larmes sur son visage avec son bras, peut-on apercevoir sur les images.

"A la fin de la session, l'Uruguayen a dit au revoir à ceux qui ont été ses coéquipiers ces six dernières années", a affirmé Marca, le journal le plus vendu d'Espagne, mercredi.

"Luis Suarez a abandonné ce mercredi le centre sportif de Sant Joan Despí en pleurs. Le joueur uruguayen a salué ses coéquipiers pour son dernier entraînement avant de signer son bon de sortie", a rejoint le quotidien catalan Sport.

Lundi, Marca a repris des informations de la radio catalane RAC1 et a annoncé que "Luis Suarez n'est plus un joueur du FC Barcelone" et qu'il "a renoncé à une partie de son salaire de la saison à venir en échange de pouvoir partir libre".

Selon la presse espagnole, l'international uruguayen (113 sélections) est proche de signer à l'Atlético Madrid de Diego Simeone, qui doit faire son entrée en lice en Liga, tout comme le Barça, lors de la 3e journée prévue le week-end du 26-27 septembre.

"C'est fait. Luis Suarez à l'Atlético", a annoncé Marca à sa Une ce mercredi. "Accord Barça-Atlético pour le transfert de Suarez", a convergé le journal catalan Sport.

Quelques jours après sa nomination sur

le banc blaugrana mi-août, l'entraîneur néerlandais Ronald Koeman avait annoncé à Luis Suarez, Arturo Vidal (transféré à l'Inter Milan), Ivan Rakitic (transféré au Séville FC) et Samuel Umtiti qu'il ne comptait pas sur eux pour la saison 2020-2021.

Luis Suarez est arrivé au FC Barcelone en 2014 en provenance de Liverpool. En Ca-

talogne, il a gagné treize titres, dont une Ligue des champions (2015) et quatre championnats d'Espagne (2015, 2016, 2018, 2019).

Il est également le troisième meilleur marqueur de l'histoire du FC Barcelone avec 198 buts, derrière César Rodríguez (232) et Lionel Messi (634).

L'Italie prête à rouvrir progressivement les stades

Le ministre italien des Sports, Vincenzo Spadafora, a déclaré mercredi que les plans de réouverture progressive des stades en Italie étaient prêts à être approuvés, près de sept mois après le début de la pandémie de nouveau coronavirus.

« Jeudi, un nouveau protocole pour une réouverture progressive des stades devait être approuvé à l'unanimité » par les autorités régionales », a déclaré Spadafora devant le parlement.

Le protocole "sera ensuite soumis, vendredi, au comité scientifique et technique, afin de rouvrir graduellement et en sécurité toutes les compétitions sportives, et pas seulement le football" a ajouté le ministre.

En Italie, depuis dimanche, tous les événements sportifs de plein air peuvent se dérouler devant 1000 spectateurs maximum, après 7 mois de huis clos forcé par l'épidémie de coronavirus.

"Mon objectif, et celui de tout le gouvernement, est de faire revenir les fans dans les stades, pour tous les sports, en donnant des règles identiques pour toutes les disciplines", a encore précisé Spadafora.

Le ministre a néanmoins indiqué que la réouverture totale des stades "serait clairement plus tard, à la lumière des données qui seront collectées notamment après la réouverture des écoles".

De son côté, le vice-ministre de la Santé, Pierpaolo Sileri, a déclaré que selon lui "les stades pouvaient ouvrir à un tiers de leur capacité normale".

"A condition de respecter deux mètres de distance de sécurité, avec des règles précises, des brassades interdites et l'utilisation de gels et de masques" a précisé Sileri.

"Le stade olympique de Rome pourrait également ouvrir ses portes à 25.000 fans" a ajouté le vice-ministre sur la radio Rai 1.

Lattaquant uruguayen Luis Suarez (33 ans), grand ami et coéquipier de Lionel Messi au FC Barcelone depuis 2014 et en partance vers l'Atlético Madrid, a quitté l'entraînement en larmes dans sa voiture, a-t-on pu voir sur des images diffusées par la chaîne TV espagnole Gol ce mercredi.

A l'issue de l'entraînement matinal du

La banquise d'été de l'Arctique au deuxième plus bas niveau jamais observé

La banquise d'été en Arctique a fondu en 2020 jusqu'à la deuxième superficie la plus petite jamais enregistrée, après 2012, une nouvelle manifestation du réchauffement continu du climat, selon des observations satellites annoncées lundi par le National Snow and Ice Data Center aux Etats-Unis.

La banquise est la glace qui se forme sur l'eau. Tous les ans, une partie fond l'été et se reforme l'hiver, de façon normale, mais avec le réchauffement climatique, elle fond de plus en plus l'été, et sa superficie hivernale se réduit aussi. Les satellites observent de façon très précise ces superficies depuis 1979, et la tendance à la réduction est nette.

Cette année, le minimum de la banquise estivale a été atteint le 15 septembre, avec 3,74 millions de kilomètres carrés, selon des données préliminaires du centre, dont les annonces à la fin de chaque hiver et de chaque été font référence.

"L'année a été folle dans le nord, avec la banquise presque au niveau le plus bas jamais vu, des canicules (...) en Sibérie et des immenses feux de forêts", a déclaré Mark Serreze, son directeur.

"Nous nous dirigeons vers un océan Arctique sans glace saisonnière", a-t-il déploré.



En général, le Groenland se réchauffe deux fois plus vite que le reste de la planète.

La fonte de la banquise ne contribue pas directement à la hausse du niveau des océans, puisque la glace est déjà sur l'eau. Mais elle y contribue indirectement, et "a un impact sur le système du climat", dit à l'AFP Claire Parkinson, climatologue de la Nasa, dont les satellites mesurent les glaces des pôles.

En effet, moins il y a de glace, moins les rayonnements solaires

sont reflétés et plus ils sont absorbés par les océans, ce qui les réchauffe.

"La faible couverture de la banquise cette année est pile dans la tendance de déclin observée depuis quatre décennies", ajoute Claire Parkinson.

Les preuves du rétrécissement de la glace, en superficie et en épaisseur, sur mer et sur terre et dans les glaciers, en Arctique et en Antarctique, s'accumulent de façon indéniable, même si les rythmes

diffèrent d'un endroit à l'autre.

Ainsi, la banquise antarctique a vite fondu pendant trois ans jusqu'en 2017, mais ces dernières années, elle a un peu repris, sans qu'on comprenne vraiment le phénomène. Dans l'Arctique, la réduction est plus marquée depuis 1996 par rapport à la période précédente, note Claire Parkinson, même s'il y a des variations d'une année à l'autre.

La banquise du nord risquerait même de disparaître plus vite que ce que les modèles climatiques prédi-

sent, ont jugé des chercheurs dans une étude publiée par la revue *Nature* en juillet.

Cette disparition bouleverse l'écosystème (les ours en dépendent pour attraper les phoques) et le mode de vie des Inuits au Groenland.

"A cause de la fonte de l'Arctique, l'océan va absorber plus de chaleur, et nous finirons tous par être exposés aux effets dévastateurs du dérèglement climatique", a réagi Laura Meller, de Greenpeace, qui se trouve à bord d'un navire parti de l'archipel norvégien de Svalbard et était lundi au bord de la glace.

"Quand je regarde par la fenêtre, j'ai du mal à me rappeler que j'observe une urgence climatique en temps réel", dit-elle à l'AFP par téléphone.

Les dirigeants mondiaux, qui se réuniront sur le climat et la biodiversité dans les deux prochaines semaines à l'ONU, ne peuvent ignorer le problème: l'an dernier, les experts climat de l'ONU (Giec) ont adopté un rapport sur les océans et la cryosphère (banquise, glaciers, calottes polaires et permafrost), avertissant des catastrophes en chaîne d'un monde plus chaud de 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle. La planète en est déjà à +1°C.

Tourte d'aubergine au chèvre, sauce miel-harissa



Ingédients

- 2 aubergines découpées dans la longueur en 12 à 16 fines tranches
- 60 g de fromage de chèvre
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- Sel et poivre noir moulu Ducros
- 1 petit poivron rouge grillé, pelé
- 1 petit poivron jaune, grillé, pelé
- 2 cuillères à soupe de miel
- Pour la sauce miel-harissa :
- 1 gros poivron rouge grillé, pelé et épépiné
- 3 cuillères à soupe d'huile d'olive
- 1 cuillère à soupe de miel
- 1/2 cuillère à café de carvi Ducros
- 1/2 cuillère à café de coriandre moulu Ducros

- 1/2 cuillère à café d'ail émincé
- 1/2 cuillère à café de sel
- 1/4 cuillère à café de piment de Cayenne Ducros

Préparation

1. Pour réaliser la sauce miel-harissa, mixez tous les ingrédients dans un robot, jusqu'à obtention d'une sauce lisse. Réservez.

2. Étalez les tranches d'aubergine sur une plaque à four en une seule couche, badigeonnez-les d'huile d'olive. Salez et poivrez légèrement. Faites-les dorer 15 à 20 minutes dans un four préchauffé à 180°C (Th. 6). Elles doivent être juste tendres.

3. Tapissez 4 ramequins de bonne taille (18-20 cl) de film alimentaire. Déposez une tranche d'aubergine au fond de chaque ramequin. Recouvrez les bords du ramequin avec des tranches d'aubergine en laissant les extrémités de chaque tranche (environ 2,5 cm) dépasser du ramequin.

Disposez des tranches de poivron rouge par-dessus l'aubergine puis recouvrez d'une fine couche de chèvre. Recommencez la même opération - aubergine, tranches de poivron jaune et chèvre - en croisant les tranches d'aubergine. Repliez l'excédent d'aubergine de façon à fermer la tourte et recouvrez les ramequins de film alimentaire.

4. Placez-les au frais 1 heure minimum ou toute une nuit. Retournez chaque ramequin sur un plat de service et démoulez-le précautionneusement. Appliquez un peu de miel au pinceau sur les tourtes. Servez avec la sauce miel-harissa.

Un couple de condors ravive les espoirs sur la protection de l'espèce

Sur un éperon rocheux d'Equateur, un couple de condors des Andes ravive les espoirs de sauvetage de l'espèce: leur rythme de reproduction particulièrement élevé surprend les chercheurs qui les observent depuis sept ans.

"Ce couple de condors est le plus impressionnant et le plus prolifique que nous connaissons pour cette espèce" de Vultur gryphus, explique à l'AFP le biologiste Sebastian Kohn, directeur de la Fondation Condors andins qui collabore avec le ministère de l'Environnement.

L'espèce, connue communément sous le nom de condor des Andes, est présente en Amérique du sud, tout au long de la Cordillère des Andes. Son envergure de 3,5 mètres et son poids d'environ 15 kg en font un des plus grands oiseaux du monde.

Le couple observé par les chercheurs a son domaine autour du volcan Antisana, à 50 km au sud-est de Quito, où ils ont installé leur nid sur un piton rocheux, dans la réserve naturelle de Chakana.

"Depuis 2013 que nous les étudions, ils ont déjà eu sept petits", raconte M. Kohn, qui avec son équipe les observe avec des jumelles et des appareils photographiques depuis un mirador de la réserve.

Or un couple de condors des Andes, une espèce monogame, a en général un petit tous les deux ou trois ans.

Selon le chercheur, la bonne reproduction des prédateurs peut s'expliquer par un bon

accès à de la nourriture, notamment des charognes d'animaux, et la sensation de sécurité que leur procure la réserve naturelle.

Mais cette situation n'empêche pas le biologiste de s'inquiéter pour l'avenir de l'espèce qui compte 150 individus en Equateur, selon un recensement datant de 2018. Selon lui, le pays devrait relever le niveau d'alerte à "danger critique".

Au niveau mondial, l'espèce, qui compte 6.700 individus, est considérée par l'Union internationale de la conservation de la nature (UICN), comme "presque menacée", avec des effectifs en baisse régulière.

Sur un autre piton rocheux de la réserve, batipés le piton du Condor, à environ 4.100 mètres d'altitude, se trouve le principal perchoir où une quarantaine d'oiseaux ont pu être aperçus.

Au cours des deux dernières années, "nous avons perdu 15 à 20 individus, principalement à cause d'empoisonnements" liés à la consommation de charognes contaminées destinées aux prédateurs de bétail, "mais aussi à cause de la chasse", souligne M. Kohn. En septembre, Iguñaro, un condor relâché en mai dans la réserve de Chakana, a été retrouvé mort après avoir été soigné de ses blessures provoquées par des tirs de chasseurs.

"Il y a un siècle, on pouvait voir jusqu'à 100 condors. Aujourd'hui, si vous avez de la chance, vous en voyez dix", se désole le chercheur.